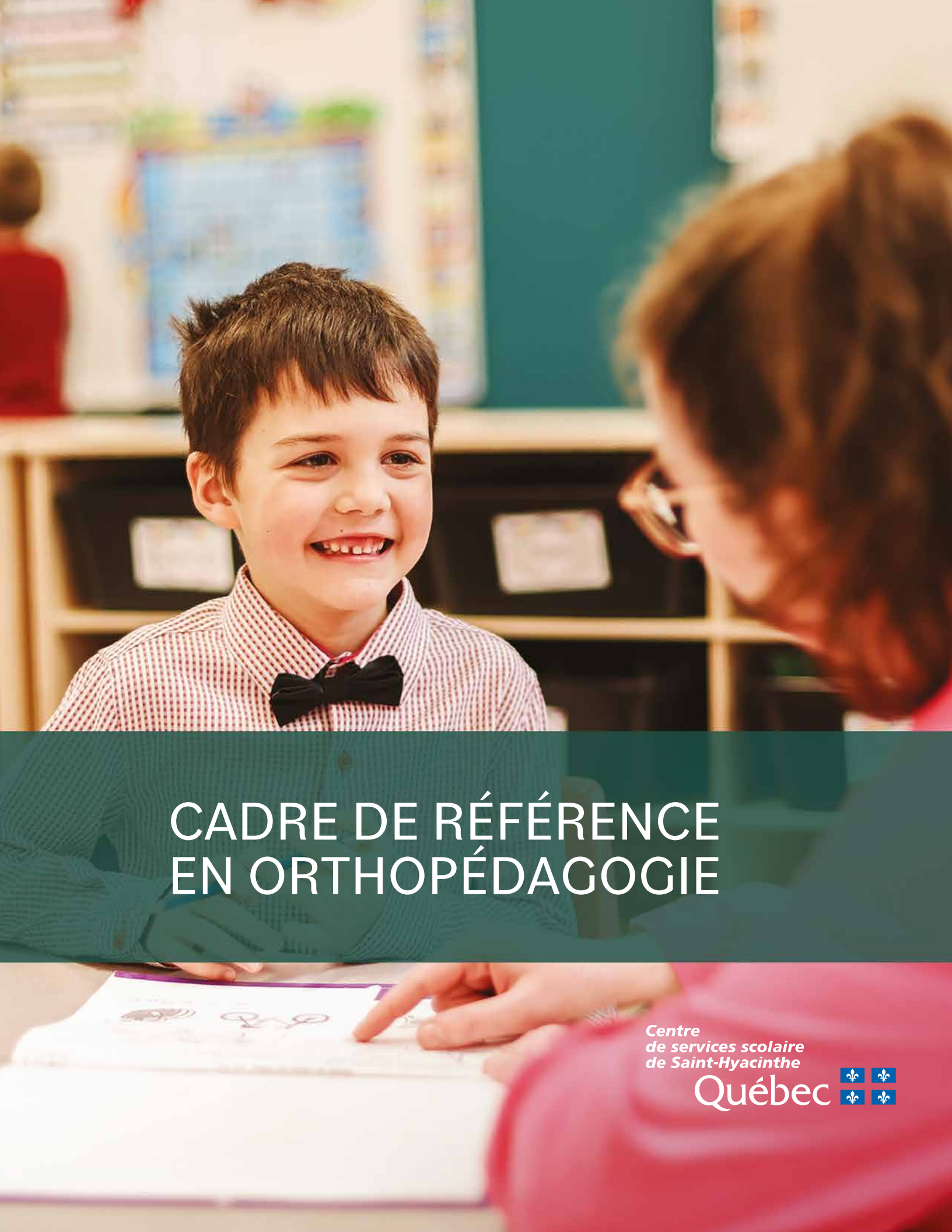




CADRE DE RÉFÉRENCE EN ORTHOPÉDAGOGIE

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec





Remerciements

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe est fier de souligner le travail de nombreux membres de l'organisation quant à la rédaction de ce cadre de référence en orthopédagogie. La contribution exceptionnelle de chacun a permis d'actualiser cet outil de référence qui offrira une vision commune des actions clés à poser pour soutenir les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

Plus précisément, il importe de remercier distinctement l'équipe des orthopédagogues pour leur apport indéniable, l'équipe psychopédagogique du Service des ressources éducatives du secteur jeunes pour ses précieux commentaires, de même que l'ensemble des directions d'établissements du primaire et du secondaire qui ont participé à la révision.

Grâce à cette mobilisation réalisée sous le signe de la collaboration en compétence conjuguée, il est possible de déposer un cadre proposant une structure cohérente, en adéquation avec les pratiques réputées efficaces pour accompagner les élèves et le personnel dans la mission de la réussite éducative de tous les élèves.

TABLE DES MATIÈRES

- 02 Remerciements
- 04 Contexte
- 06 Vision organisationnelle
- 07 Définition de l'orthopédagogie
- 08 Le modèle de réponse à l'intervention (RAI)
 - 10 Définition du dépistage et du pistage
 - 12 Palier 1 : Actions clés des intervenants
 - 16 Palier 2 : Actions clés des intervenants
 - 20 Palier 3 : Actions clés des intervenants
- 24 Organisation des services en orthopédagogie
- 25 L'évaluation orthopédagogique
- 28 Modalités pour la tenue de dossiers
- 30 Aides technologiques au service de l'apprentissage
- 34 L'élève vers la situation de modification aux attentes
- 35 Éléves en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)
- 35 Alternatives à l'orthopédagogie au préscolaire en contexte de pénurie
- 35 Le service à l'élève au secondaire
- 36 Rôles des autres acteurs
- 40 Encadrements légaux
- 40 Référentiels internes
- 40 Autres documentations pertinentes
- 41 Annexes
 - Annexe 1 : Exemple de planification annuelle
 - Annexe 2 : Principales caractéristiques de l'enseignement explicite
 - Annexe 3 : Questions pour la direction et pour l'orthopédagogue
 - Annexe 4 : Connaissances prioritaires selon les niveaux
 - Annexe 5 : Cibles en orthopédagogie
 - Annexe 6 : Représentation schématique du développement des processus de lecture et d'écriture
 - Annexe 7 : Formulaire de consentement aux services d'orthopédagogie
- 52 Médiagraphie

CONTEXTE

Depuis quelques années, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe est en constante croissance, portant sa clientèle à un peu plus de 18 000 élèves. Ceux-ci sont soutenus par près de 4000 employés qui œuvrent à différents niveaux pour s'assurer de leur réussite et de leur bien-être.

Ce cadre de référence s'inscrit à la suite du lancement d'un nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR)¹⁵, de la croissance de la clientèle campée dans un contexte de pénurie de personnel et de l'augmentation considérable du nombre d'élèves issus de l'immigration. Il a pour objectif de préciser les balises soutenant la réflexion autour de l'organisation du service d'orthopédagogie, et ce, dans chacune des écoles, afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

Ce document est destiné au personnel des établissements scolaires et au Service des ressources éducatives afin d'enrichir les actions et d'orchestrer le déploiement du modèle de réponse à l'intervention (RAI) au sein des pratiques pédagogiques, et ce, pour soutenir tous les élèves dans leur réussite. Il se veut un outil de prédilection à utiliser au cœur de la réflexion pédagogique. Il s'agit d'un guide ambitieux pour soutenir progressivement la mise en place des actions, vers un modèle appuyé par la recherche, en adéquation avec les ressources disponibles et les situations propres à chaque milieu.

Le **cadre de référence en orthopédagogie** s'inscrit dans la lignée des orientations du PEVR soit :

- Prioriser la réussite de tous les élèves par l'utilisation des pratiques probantes;
- Rehausser les compétences en littératie et en numératie en misant sur l'effet enseignant et l'apport de la communauté éducative.

Ces orientations portent l'ambition d'accroître les taux de diplomation et de qualification chez tous les élèves. C'est pourquoi le soutien à leur réussite est d'autant plus important et qu'il importe de bien en organiser le service.

En précisant le rôle de l'orthopédagogue, ainsi que celui des autres acteurs du milieu scolaire, ce cadre oriente les modalités à mettre en place pour structurer les interventions universelles et ciblées de manière efficace. Il se veut en adéquation avec le référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec² qui définit les compétences et actions clés d'un orthopédagogue, ainsi qu'avec le référentiel sur la persévérance scolaire de notre organisation¹⁶.

En résumé, la mise en place des approches préconisées dans ce cadre de référence constitue un outil additionnel pour assurer des services pédagogiques et orthopédagogiques de qualité afin de favoriser la réussite et le développement du plein potentiel de chaque élève.

Vision organisationnelle

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe porte les valeurs de collaboration, d’engagement, d’ouverture et de bienveillance. Il se définit comme une organisation apprenante en quête d’amélioration continue. Pour ce faire, plusieurs principes sont mis de l’avant.

- Viser un haut niveau de rendement des élèves en ayant la certitude que tous peuvent réussir.
- Déployer des communautés d’apprentissage professionnelles dans les milieux.
- Favoriser la mise en place de pratiques collaboratives pour soutenir l’apprentissage.
- Recueillir des données (dépistage) et en effectuer le suivi (pistage et monitoring) pour viser l’amélioration dans un modèle de réponse à l’intervention.
- Orienter les actions vers les meilleures pratiques pédagogiques et stratégies à déployer à partir des données recueillies.
- Assurer la mise en œuvre d’un programme réaliste et harmonisé par la détermination de cibles d’apprentissage à réguler par niveau.
- Harmoniser les pratiques au sein du Centre de services scolaire.

Organisation apprenante

« Organisation dans laquelle les gens développent sans cesse leur capacité à produire les résultats qu'ils souhaitent, où des façons de penser nouvelles et expansives sont favorisées, où l'aspiration collective est libérée, et où les gens apprennent continuellement à apprendre ensemble. » (Senge, 1990 dans Lehoux, 2017)⁴⁸

L’ORTHOPÉDAGOGIE

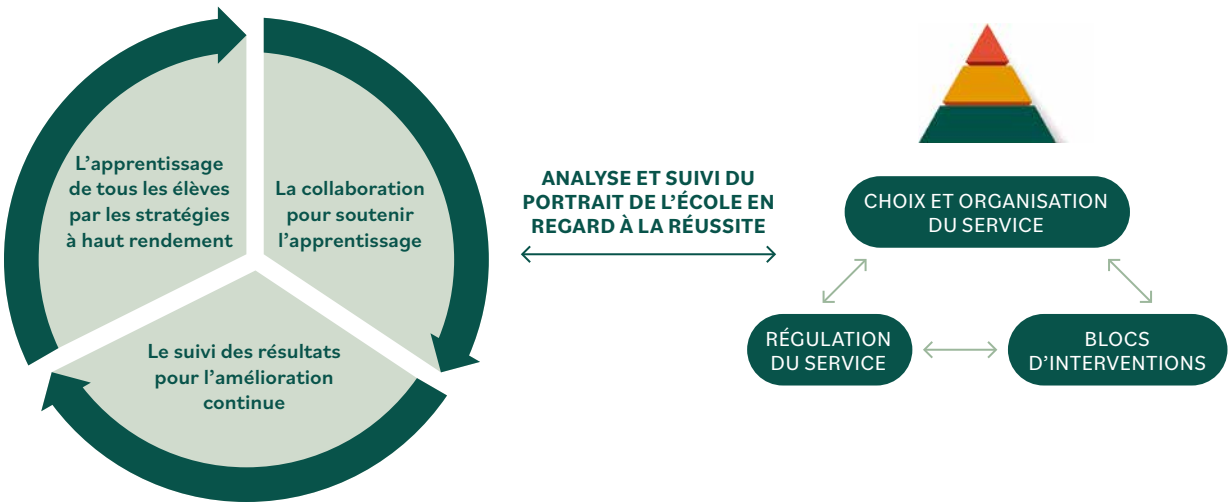
L’orthopédagogue joue un rôle « **pivot** entre l’apprenant, les objets de savoir, les divers contextes d’enseignement-apprentissage et les différents intervenants scolaires ou extrascolaires gravitant autour de cet apprenant » (ADEREQ, 2015, p.13)¹.

Dans le *Référentiel des compétences professionnelles liées à l’exercice de l’orthopédagogue au Québec*², l’orthopédagogue se définit ainsi : « L’orthopédagogue est un domaine d’intervention et de recherche appliquée dont l’objet est l’évaluation et l’intervention relatives **aux apprenants susceptibles de présenter ou présentant des difficultés d’apprentissage**. Afin de prendre en considération l’ensemble des dimensions contributives à l’apprentissage, la pratique orthopédagogique se fonde sur la recherche en éducation, plus spécifiquement en orthodidactique, en didactique, en pédagogie et en psychopédagogie. Plus largement, elle s’appuie également sur les connaissances pertinentes issues de la psychologie, de la linguistique, des mathématiques, des neurosciences et des sciences humaines.

L’évaluation orthopédagogique est un processus dynamique d’évaluation continue qui consiste à préciser, chez l’apprenant, les difficultés qui font obstacle aux apprentissages et les capacités

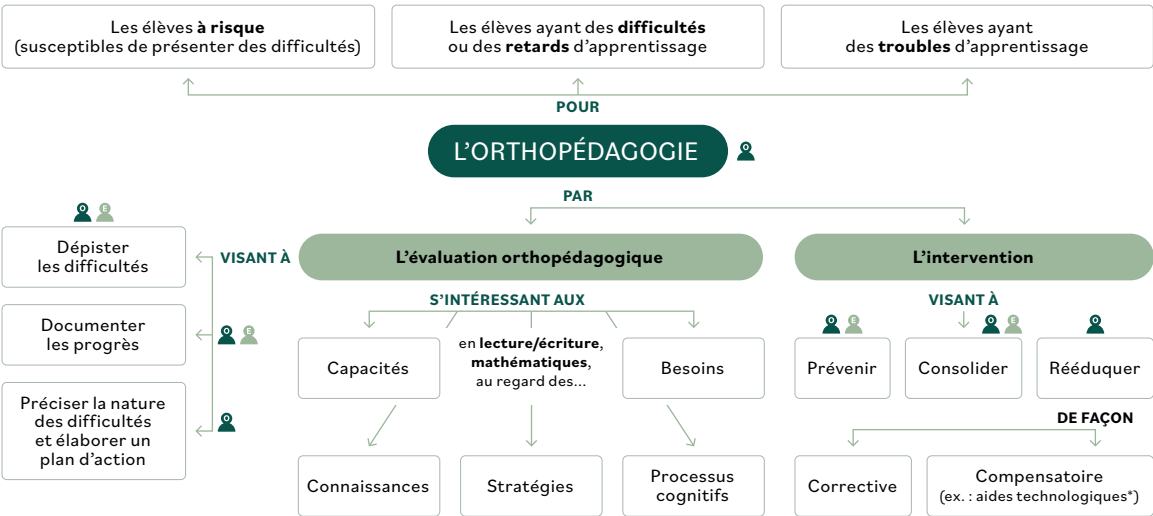
qui favorisent la réussite de qualité. L’évaluation s’intéresse aux connaissances, aux stratégies, aux processus cognitifs et à la nature et à l’origine des objets d’apprentissage, notamment en lecture, en écriture et en mathématiques. L’évaluation orthopédagogique considère également d’autres facteurs susceptibles d’influencer l’apprentissage, soit des facteurs affectifs et motivationnels, sociofamiliaux, scolaires et extrascolaires. Ces facteurs incluent les approches didactiques, les situations d’apprentissage et les contextes éducationnels.

S’appuyant sur les conclusions évaluatives, l’intervention orthopédagogique vise à prévenir, consolider ou rééduquer de façon corrective ou compensatoire, afin de permettre à l’apprenant de progresser de façon optimale au niveau de ses apprentissages, notamment en lecture, en écriture et en mathématiques. Elle s’adresse directement à l’apprenant et implique la collaboration avec les acteurs concernés. » (ADOQ, 2018, p.5)²



QU’EST-CE QUE L’ORTHOPÉDAGOGIE?

(CSSHC, 2021 dans École de la Samare, 2021, p.1)¹⁹



* L'intitulé « aides techniques » a été changé pour « aides technologiques »

MODÈLE DE RÉPONSE À L'INTERVENTION (RAI)

Le choix du modèle de réponse à l'intervention est privilégié, car il représente un ensemble structuré de procédés d'évaluation et d'intervention.

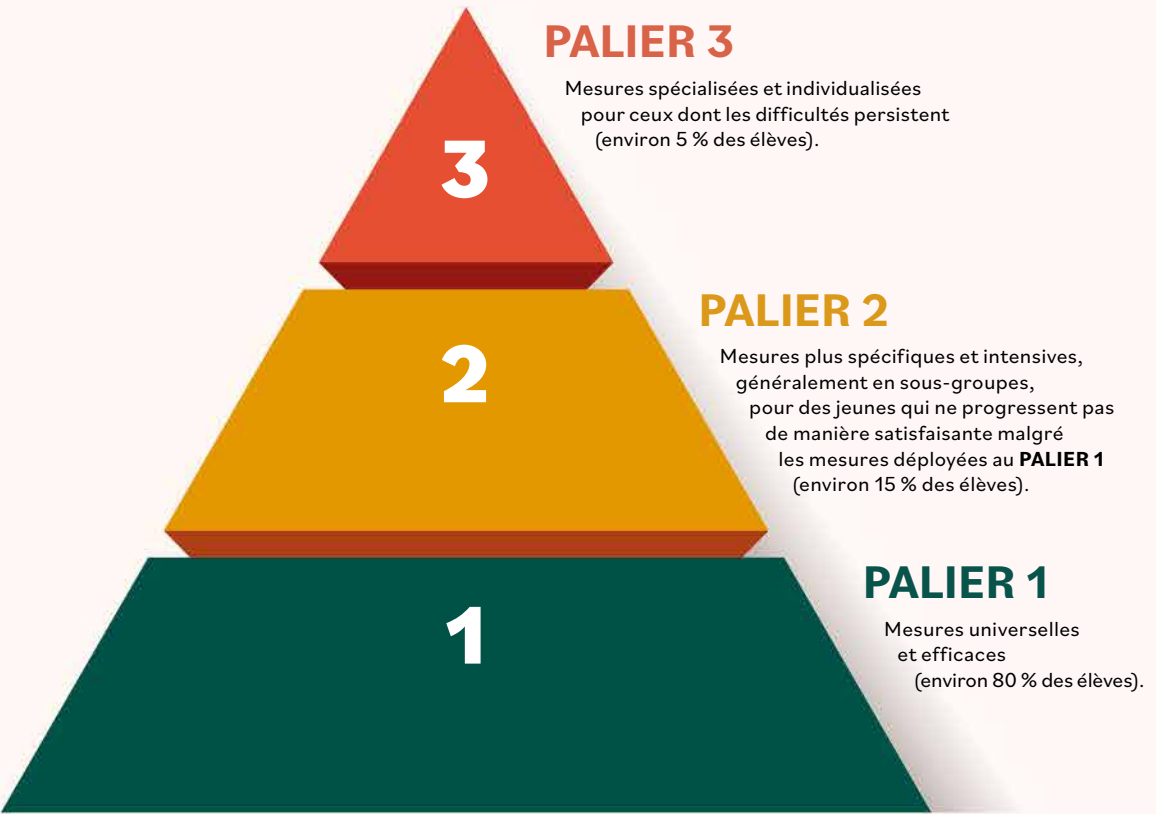
Il est axé sur la prévention et constitué de paliers pour intensifier les interventions afin de répondre aux besoins de l'élève. Les rôles des intervenants scolaires y sont bien définis et les responsabilités sont partagées entre les intervenants. Il s'appuie, pour l'orthopédagogie, sur les cinq principes suivants :

- Dépister les élèves à risque et soutenir les élèves en difficulté déjà identifiés;
- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche scientifique (pratiques probantes¹⁶);
- Définir les rôles distincts et complémentaires des enseignants et des orthopédagogues dans l'intensification des interventions;
- S'appuyer sur les progrès (pistage) des élèves pour déterminer si ceux-ci ont besoin d'une intensification des interventions;
- Susciter la collaboration de l'équipe-école dans le soutien apporté aux élèves en difficulté.

L'intensification du palier 1 vers les paliers 2 et 3 :

Dans le modèle de réponse à l'intervention, « les trois paliers s'inscrivent sur un continuum d'intensification, du palier 1 vers les paliers 2 et 3. Le palier 1, considéré comme étant le niveau de base, s'adresse à l'ensemble des apprenants, alors que les paliers 2 et 3 sont offerts **en supplément du palier 1** uniquement aux apprenants dont les progrès s'avèrent insuffisants » (Desrochers, 2021, p.203)²⁴. Par exemple, lorsque l'orthopédagogue intervient en palier 2 ou 3 avec des élèves dont la cible serait l'identification de mots écrits, l'enseignant en classe choisira de travailler une autre cible que la lecture avec l'ensemble des élèves de la classe en s'assurant de ne pas aborder un nouveau contenu. Ainsi, l'élève bénéficiera du niveau de base de l'enseignement de palier 1 en plus de l'intensification de l'intervention orthopédagogique.

Modèle de réponse à l'intervention (CSSSH, 2024, p.10)¹⁶





Le dépistage

Le dépistage, selon Desrochers (2021), se définit ainsi :

- Il s'agit d'une procédure formelle de collecte de données auprès de l'ensemble des élèves.
- Le dépistage est effectué essentiellement par l'enseignant en collaboration avec l'orthopédagogue (ex. : voir le [tableau résumé des dépistages en lecture dans l'Intranet](#)).
- Le dépistage est effectué de deux à trois fois par année.

En septembre pour :

- Faire l'état des connaissances dès le début d'une nouvelle année scolaire.
- Avoir une vue d'ensemble de la classe et planifier l'enseignement.
- Guider les choix pédagogiques et didactiques.
- Repérer les élèves qui sont susceptibles de ne pas satisfaire aux attentes fixées en lecture, écriture ou mathématique.

En milieu d'année (ex. : décembre) et au début de la 3^e étape (ex. : mars) ou à la fin de l'année (ex. : mai) pour :

- Établir de nouveaux portraits de classe.
- Vérifier la trajectoire d'apprentissage de chaque élève à la suite de l'enseignement.
- Réajuster l'enseignement.
- L'accent mis sur les données permet d'établir le portrait de classe et d'avoir une base factuelle pour apprécier les apprentissages réalisés par chaque élève.
- L'outil de dépistage doit être rigoureux, cibler des habiletés et connaissances essentielles, laisser des traces observables et permettre une analyse quantitative et qualitative.
- Les outils de dépistage communs utilisés permettent d'harmoniser les pratiques au sein du CSS et ainsi fournir un langage commun à tous les intervenants (ex. : outils de dépistage en lecture).
- La fonction générale des dépistages n'est pas d'inscrire l'élève dans une catégorie, il s'agit plutôt de dresser un portrait qui sera au service de l'apprentissage et de l'enseignement.
- Les résultats des dépistages ne doivent jamais être des évaluations considérées au bulletin de l'élève ni être envoyés à la maison.

Pistage des progrès (monitorage)

Le pistage des progrès, selon Desrochers (2021), peut se faire dans deux contextes : en classe par l'enseignant et en orthopédagogie par l'orthopédagogue. Il se définit et se réalise ainsi :

Le pistage des progrès (monitorage) en classe :

- Il est effectué par l'enseignant.
- Il porte sur des cibles précises d'apprentissage.
- Il est fait à intervalles réguliers (environ aux deux semaines).
- Les activités sont de courte durée et se font par l'entremise de minitests, de questionnements, etc.
- Il s'agit d'une rétroaction à l'enseignant, pour vérifier si les élèves ont appris.
- Il permet d'analyser les causes des difficultés des élèves et d'ajuster l'enseignement au fur et à mesure.
- Il permet de conserver des traces des progrès ou de l'absence de progrès de l'élève et de documenter la nécessité d'une intervention au palier 2, le cas échéant.

Le pistage des progrès (monitorage) en orthopédagogie :

- Il est réalisé par l'orthopédagogue.
- Il est planifié et réalisé sur les cibles d'interventions inscrites au plan de rééducation orthopédagogique.
- Il est effectué environ aux deux semaines au palier 2 et environ une fois par semaine au palier 3.
- Il permet l'analyse quantitative et qualitative des progrès.
- Le plan de rééducation ou certaines variables peuvent être ajustées à la suite du pistage des progrès (exemples de variables : fréquence, intensité, individualisation, gradation, rétroaction).
- Il est possible de poser des actions telles que l'évaluation approfondie des capacités et des besoins de l'élève lorsque l'orthopédagogue constate peu ou pas de progrès lors des pistages.



PALIER 1

Primaire et secondaire

Le premier palier d'interventions est effectué par l'enseignant et concerne l'ensemble des élèves de la classe. Par des interventions universelles efficaces, l'enseignant est le premier maître d'œuvre pour prévenir les difficultés des apprenants.

En effet, l'intention est d'enseigner au moyen de situations d'enseignement-apprentissage de haute qualité, éclairées par la recherche, et de permettre à environ 80 % des élèves de réaliser les apprentissages ciblés selon les attentes pédagogiques. Ces intentions pédagogiques sont déterminées par un dépistage universel préalable effectué par l'enseignant de deux à trois fois par année pour tous les élèves et par des séquences d'apprentissage permettant de cibler des priorités pédagogiques. Un pistage des progrès (monitorage) fréquent des apprentissages des élèves permettra à l'enseignant de valider les acquis des élèves et ainsi de réguler son enseignement.

ACTIONS CLÉS DES INTERVENANTS EN COMPÉTENCE CONJUGUÉE

Palier 1

- **Entretenir des pratiques collaboratives multidisciplinaires et interdisciplinaires** (ADOQ, 2018, p.27)². Par exemple, dans un souci de cohérence et de continuité dans les pratiques pédagogiques, participer à des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), à des rencontres par cycle, à des concertations par niveau, à des rencontres de département, etc.
- S'assurer que tous les intervenants utilisent un vocabulaire harmonisé et que ce qui est attendu de l'élève est clair et partagé par les intervenants et l'élève lui-même.

ENSEIGNANT

- Planifier, en équipe collaborative (CAP), des situations d'enseignement-apprentissage en s'appuyant sur le PFEQ, la PDA et les cadres d'évaluation, et les enseigner.
- Planifier et mettre en place la différenciation pédagogique requise (ex. : flexibilité pédagogique et mesures d'adaptation) selon les besoins des élèves. S'assurer de connaître la différence entre la flexibilité, l'adaptation et la modification.
- Effectuer les dépistages 2 à 3 fois par année et consigner les résultats dans les outils prévus à cet effet.
- Analyser les données du dépistage et déterminer les cibles prioritaires à atteindre, en collaboration avec l'orthopédagogue et la direction.
- Ajuster, au besoin, les situations d'enseignement-apprentissage en fonction des résultats aux dépistages.
- Utiliser une variété de modèles d'enseignement reconnus efficaces. Par exemple, l'enseignement explicite et stratégique, l'enseignement par la résolution de problèmes en mathématique, le développement de stratégies cognitives et métacognitives, etc.
- Pister (monitorer) le progrès des élèves, environ aux deux semaines, et réajuster ses stratégies d'enseignement au besoin. Cette régulation, basée sur les traces d'apprentissage, doit permettre de faire des portraits de classe pour référer au palier 2, au besoin.
- Offrir des rétroactions rapides, régulières et de qualité aux élèves.
- Apprendre aux élèves à s'autoévaluer.
- Regrouper certains élèves pour les soutenir durant les apprentissages.
- Donner de la récupération structurée et ciblée en fonction des besoins des élèves. Par exemple, utiliser les résultats des pistages des progrès (monitorage) pour planifier la récupération.
- Consulter, au besoin, les services complémentaires de l'école.
- Communiquer régulièrement les progrès et les défis à relever aux élèves, aux intervenants et aux parents (10 communications par année pour les élèves HDAA).

Secondaire volet PROGRES :

- Planifier et mettre en œuvre le co-enseignement en français et mathématique avec l'orthopédagogue, notamment :
 - En ayant des rencontres de planification avec les orthopédoques;
 - En établissant des sous-groupes de besoin et en offrant du soutien spécifique lors des périodes de travail en classe.
- Participer aux concertations régulières avec l'équipe d'intervenants du volet PROGRES.

ORTHOPÉDAGOGUE (Rôle-conseil)

Collaborer à l'évaluation de la situation du milieu* :

- Contribuer à la collecte des informations, notamment lors des dépistages.
- Accompagner les enseignants dans l'analyse et l'interprétation des tableaux de tests de dépistage.
- Évaluer et déterminer les besoins et établir les priorités avec le milieu. Par exemple, collaborer à déterminer le choix des cibles d'enseignement au palier 1.

Contribuer à la prévention des difficultés d'apprentissage* :

- Partager les informations au sujet des pratiques jugées efficaces en lien avec la prévention des difficultés d'apprentissage.
- Soutenir les enseignants en proposant des interventions préventives ou des recommandations au regard de cas d'élèves précis.

Identifier et instaurer des modalités et des conditions favorables à la réussite de qualité des apprenants* :

- Accompagner les enseignants pour la différenciation pédagogique (flexibilité, adaptation, modification) en tenant compte des différents besoins des apprenants.
- Contribuer à la réflexion des enseignants quant aux adaptations et aux moyens qui seront offerts à l'élève.
- Modéliser en classe, à l'occasion, des pratiques reconnues efficaces.

Prévoir le temps nécessaire à la concertation et au soutien* :

Les tâches liées à la collaboration et au soutien indirect avec les enseignants nécessitent du temps qui sera prévu et réservé à l'horaire de l'orthopédagogue.

Secondaire volet PROGRES :

- Planifier et mettre en œuvre le co-enseignement en français et mathématique, notamment :
 - En ayant des rencontres de planification avec les enseignants de français et de mathématique;
 - En établissant des sous-groupes de besoin et en offrant du soutien spécifique lors des périodes de travail en classe;
 - En offrant de la rétroaction et en développant les habiletés des élèves qui utilisent des outils d'aide technologiques lors des situations formatives d'écriture.
- Participer aux concertations régulières avec l'équipe d'intervenants du volet PROGRES.

DIRECTION

- Définir une vision et des valeurs communes pour favoriser la collaboration et la concertation, afin de partager la responsabilité de la réussite des élèves, tout en instaurant une structure organisationnelle.
- Soutenir l'équipe pour établir les besoins prioritaires en termes de pratiques pédagogiques (harmonisation des pratiques, formations et perfectionnements), et ce, en fonction des besoins des élèves.
- Soutenir l'équipe-école dans la compréhension et l'actualisation de la différenciation pédagogique, notamment les concepts relatifs à la flexibilité, l'adaptation et la modification.
- Mettre en place une structure pour favoriser le soutien indirect offert par l'orthopédagogue (plages horaires de concertations planifiées et intégrées à l'horaire, CAP, autres) et soutenir l'orthopédagogue quant à l'organisation des services aux élèves.
- Faciliter l'organisation (entretiens individuels, saisie de données, temps de concertation, etc.) et la mise en pratique du calendrier de dépistage, puis soutenir l'équipe en assurant une présence lors des rencontres dédiées à l'analyse et à l'interprétation des tableaux de tests de dépistage.
- Attribuer les ressources nécessaires (humaines, matérielles, formations) selon les cibles déterminées à la suite de l'analyse des données.

Secondaire volet PROGRES :

- Organiser des concertations régulièrement et y prendre part avec l'équipe d'intervenants du volet PROGRES (enseignants, orthopédagogue, TES, psychoéducateur) dans le but de suivre les progrès des élèves à la fois sur le plan académique et sur les plans comportemental et organisationnel afin de fournir aux élèves un soutien adéquat.





PALIER 2

Primaire et secondaire

Le palier 2 s’adresse aux élèves ayant préalablement reçu un enseignement universel efficace au palier 1, dont les progrès s’avèrent insuffisants au regard des cibles pédagogiques déterminées. Avant d’offrir des interventions de palier 2, il faudra d’abord s’assurer que 80 % des élèves aient maîtrisé les habiletés et les connaissances essentielles ciblées au palier 1. Autrement, une séquence d’enseignement-apprentissage universel devra être planifiée et mise en œuvre au palier 1.

Les objectifs d’apprentissage déterminés pour le suivi orthopédagogique peuvent être l’intensification de ce qui a été préalablement vu au palier 1 et défini par les données de pistage des progrès (monitorage) et les observations. Par ailleurs, il serait également possible d’intervenir au regard d’une autre cible d’apprentissage jugée essentielle à la réussite de l’élève en fonction des habiletés et des connaissances fondamentales dans une discipline.

L’organisation des services orthopédagogiques se fera en fonction des éléments suivants :

- Des données aux résultats de dépistage sur les apprentissages jugés essentiels;
- Des progrès jugés insuffisants lors du pistage (monitorage) en classe;
- Des observations de l’enseignant et de l’orthopédagogue, notamment par l’analyse de travaux d’élèves;
- De différentes investigations au sujet des difficultés des élèves (entretien individuel, évaluation orthopédagogique, investigation de connaissances).

Actuellement, les services d'orthopédagogie au secondaire sont concentrés en soutien aux élèves des classes du volet PROGRES. Néanmoins, les balises proposées dans le présent cadre pourraient absolument être transférables à un élargissement de l'offre au secondaire si celle-ci se présentait. Par ailleurs, la mise en place d'une intensification des interventions au niveau secondaire (palier 2 et 3) requiert une réflexion quant aux aménagements organisationnels nécessaires afin d'optimiser le soutien aux élèves tout en limitant les répercussions de leur absence aux cours réguliers.

Rappelons la possibilité, dans ces situations, de recourir à des aménagements dans l’horaire de l’élève, à la suite d’une demande de dérogation s’appuyant sur l’article 222.1 de la Loi sur l’instruction publique : « Le centre de services scolaire s’assure de l’application des programmes d’activités ou d’études établis par le ministre en vertu de l’article 461. Cependant, un centre de services scolaire peut, à la demande du directeur d’une école, après consultation des parents de l’élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, dispenser d’une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d’appuis dans les programmes de la langue d’enseignement, d’une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l’un ou l’autre de ces programmes » (Éditeur officiel du Québec, 2023, art. 222.1)²⁶.

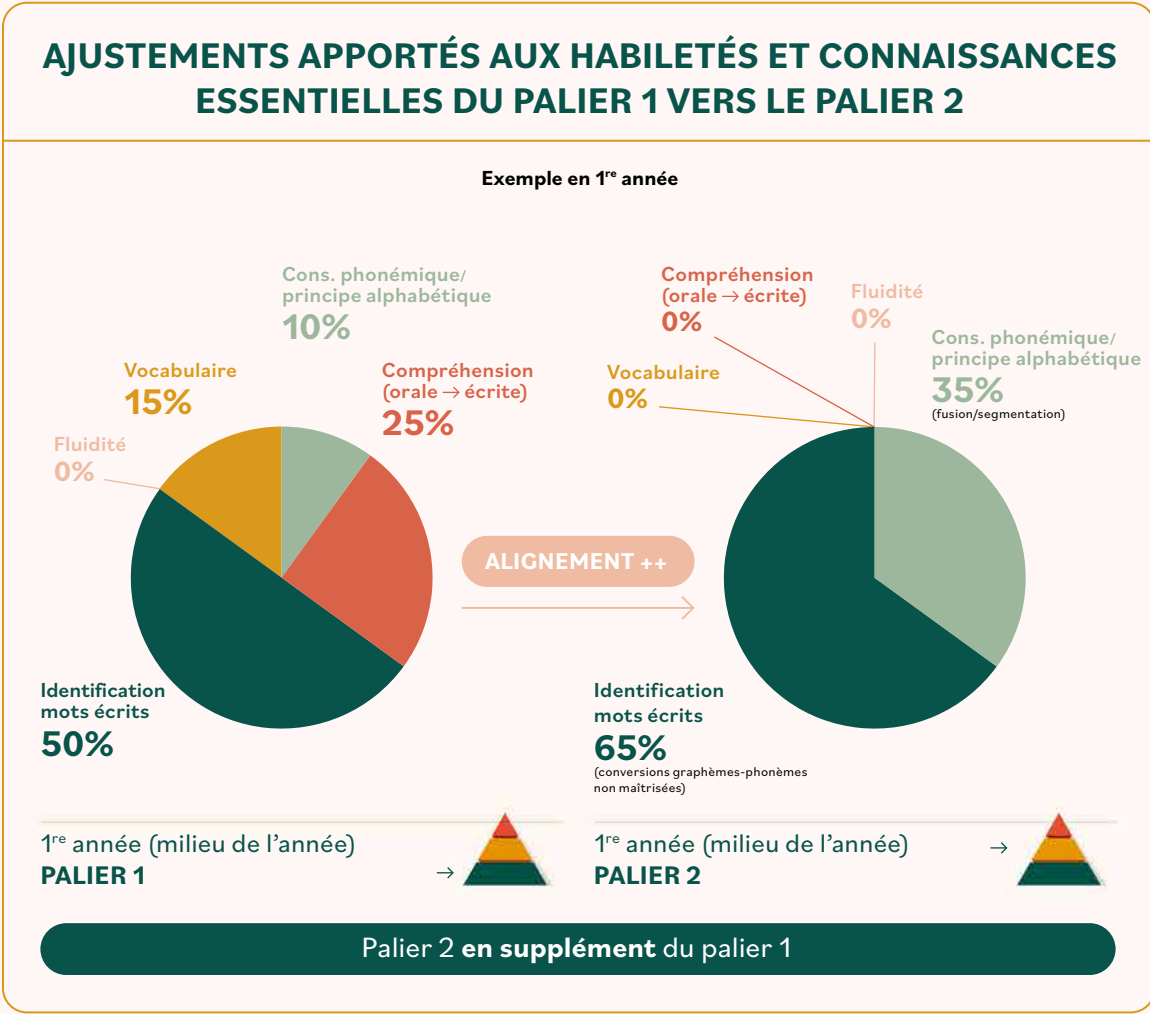


Figure 1.1 : Exemple d'intensification des interventions en lecture du palier 1 vers le palier 2 pour des élèves de 1^{re} année du primaire (Desrochers, 2021, p.250)²⁴.

ACTIONS CLÉS DES INTERVENANTS



Palier 2

ORTHOPÉDAGOGUE

Planifier les services en fonction des besoins des apprenants, des contraintes organisationnelles et des ressources du milieu* :

- Collaborer avec les enseignants et la direction pour cibler les élèves qui bénéficieront de soutien supplémentaire soit :
 - en classe avec l'enseignant (ex. : décroisement);
 - en sous-groupe avec l'orthopédagogue.
- L'orthopédagogue pourra offrir un rôle-conseil à l'enseignant lorsque ce dernier offre du soutien de palier 2 en classe.

Planifier et mettre en œuvre une intervention orthopédagogique favorisant la consolidation des apprentissages ou visant une rééducation corrective ou compensatoire* :

- Déterminer les cibles d'apprentissage prioritaires en fonction des besoins des élèves, soit en cohérence avec les cibles de la classe, soit au regard d'une autre habileté ou d'une connaissance fondamentale jugée essentielle.
- Concevoir la séquence d'intervention en fonction des connaissances validées par les recherches et la réaliser.
- Planifier et mettre en œuvre un plan de rééducation ou de remédiation.
- Consigner les actions orthopédagogiques et les observations tout au long de l'intervention (notes de suivi).
- Planifier et soutenir le transfert des apprentissages pour favoriser la réussite de qualité et l'autonomie.²⁴
- Collaborer avec les acteurs concernés.

Évaluer, environ aux deux semaines, la réponse aux interventions au moyen de pistage des progrès (monitorage) et consigner les observations.

Réajuster les interventions orthopédagogiques mises en place et les mesures d'aide déployées selon les résultats observés et l'évolution de la situation de l'apprenant.*

Compléter le bilan des interventions à la suite d'un bloc d'intervention.

Communiquer efficacement avec l'élève, les intervenants et les parents à propos de la démarche d'intervention proposée et des progrès de l'élève, dans le respect des règles de confidentialité.

À la suite d'interventions de palier 2, répertorier les élèves qui ont atteint les objectifs et qui poursuivront leurs apprentissages en classe, ceux qui n'ont pas atteint les objectifs et qui devront recevoir des interventions de palier 2 ou de palier 3.

Modalités d'interventions :

- Intervention réalisée en classe ou hors classe;
- Sous-groupes de 3 à 5 apprenants ayant des besoins semblables;
- Durée des séances : de 30 à 60 minutes par période;
- Fréquence : de 3 à 4 périodes par semaine (au secondaire, la fréquence pourrait varier);
- Durée de l'intervention : de 8 à 16 semaines.

ENSEIGNANT

- Collaborer avec l'orthopédagogue et la direction pour cibler les élèves qui bénéficieront de soutien supplémentaire :
 - Soit en classe avec l'enseignant (ex. : décroisement)
 - Soit en sous-groupe avec l'orthopédagogue.
- Planifier, mettre en œuvre et ajuster les interventions supplémentaires en lien avec des cibles d'apprentissage précises.
- Environ aux deux semaines, assurer un pistage des progrès (monitorage) des élèves suivis pour réajuster les interventions.
- Établir un portrait de l'élève selon des éléments observables ciblés à la suite de l'intervention.
- Participer à la prise de décision : poursuite des apprentissages sans intensification (bonne réponse à l'intervention), interventions de palier 2 ou de palier 3 en orthopédagogie.
- **Modalités d'interventions en classe :**
 - Sous-groupe de 3 à 5 apprenants ayant des besoins semblables;
 - Durée des séances : environ 20 à 30 minutes;
 - Fréquence des séances : environ 2 à 3 fois par semaine;
 - Durée de l'intervention : à déterminer selon la réponse aux interventions.
- **Lorsque les élèves sont suivis exclusivement avec l'orthopédagogue :**
 - S'assurer du transfert en classe par un référentiel commun;
 - Utiliser un vocabulaire harmonisé;
 - S'assurer de ne pas aborder un nouveau contenu lorsque les élèves sont suivis en orthopédagogie.
- Planifier des moments de rencontres pour communiquer avec l'orthopédagogue et les autres intervenants.

DIRECTION

- Collaborer avec l'orthopédagogue et les enseignants pour cibler les élèves qui bénéficieront de soutien supplémentaire.
 - S'assurer de la faisabilité des dispositifs de soutien à l'élève tels que les sous-groupes ou le décroisement.
 - Accorder le temps requis pour la concertation entre l'orthopédagogue et l'enseignant lors de la mise en place d'intervention en décroisement.
 - Soutenir l'orthopédagogue quant à l'organisation des services aux élèves, notamment pour ceux qui doivent accéder au palier 3.
- Secondaire :**

 - Soutenir l'orthopédagogue dans la mise en place du service orthopédagogique au palier 2 (soutien direct à l'élève). Lorsque nécessaire, renommer les besoins prioritaires des élèves ciblés et organiser des discussions dans l'objectif de permettre la compréhension de tous.

* Source des éléments marqués d'un astérisque : ADOQ, 2018, p.14-24.



PALIER 3

Primaire et secondaire

Au palier 3 du modèle de réponse à l'intervention, les interventions sont conçues de manière personnalisée, spécifique et intensifiée, s'adressant ainsi aux élèves confrontés à des difficultés persistantes malgré les actions entreprises aux paliers 1 et 2.

Ce palier se caractérise par une intensification des paramètres organisationnels, impliquant une adaptation de la durée, de la fréquence, du pistage, et ciblant un sous-groupe d'élèves restreint. De plus, l'intensification s'opère sous l'angle des paramètres didactiques en apportant des ajustements à certaines habiletés et connaissances essentielles, comme illustré dans la figure 3. De manière complémentaire, l'intensification se déploie également sous l'angle des pratiques pédagogiques. Par exemple, en portant une attention particulière à certains principes directeurs de l'enseignement explicite (voir l'annexe : Principales caractéristiques de l'enseignement explicite)²⁴.

Ce palier d'intervention s'ajoute aux interventions de paliers 1 et 2 tout en remplaçant le palier 2. Une analyse approfondie du suivi des progrès ou une évaluation orthopédagogique dynamique permettra de cibler précisément les besoins de l'élève et la mise en place d'interventions spécifiques. À ce palier, les interventions sont mises en œuvre par l'orthopédagogue. Cependant, il est important de souligner que la collaboration continue avec l'enseignant ou avec les autres intervenants demeure un élément essentiel dans cette démarche.

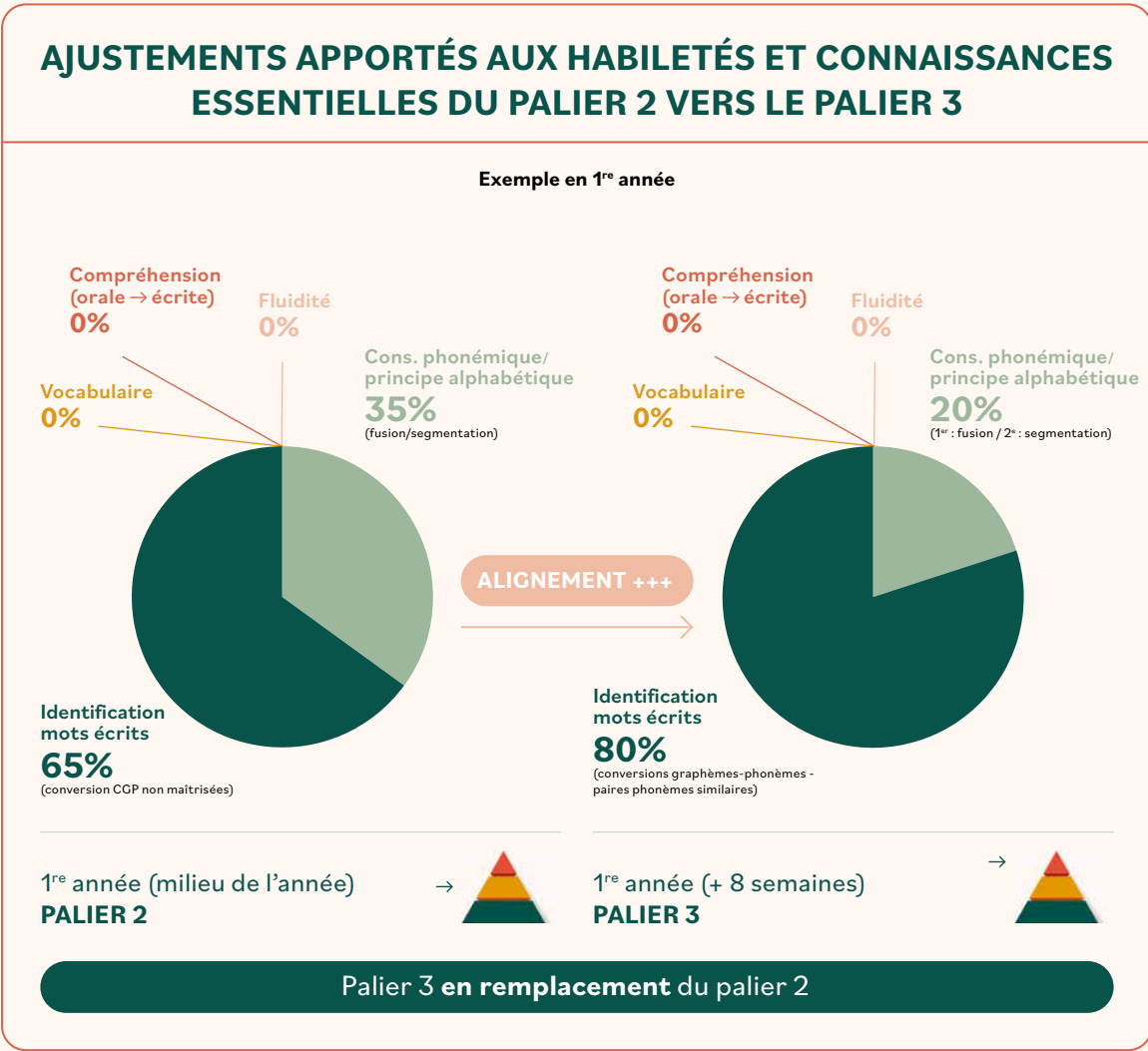


Figure 1.2 : Exemple d'intensification des interventions en lecture, du palier 2 vers le palier 3 pour des élèves de 1^{re} année primaire (Desrochers, 2021, p.253)²⁴.

ACTIONS CLÉS DE L'ORTHOPÉDAGOGUE

Palier 3

ORTHOPÉDAGOGUE

Évaluation

Évaluer les difficultés qui font obstacle aux apprentissages et les capacités qui favorisent la réussite de qualité* dans le but de préciser la nature des difficultés de l'élève :

- Planifier et mettre en œuvre l'évaluation orthopédagogique.
- Analyser et interpréter les données de l'évaluation.
- Rédiger le rapport d'évaluation orthopédagogique.

Intervention

Planifier et mettre en œuvre une intervention orthopédagogique, soit en lecture, écriture ou mathématique, visant une rééducation corrective, compensatoire ou de remédiation (mathématique) :

- Établir les cibles d'intervention sur mesure en fonction des besoins de l'apprenant.
- Concevoir la séquence d'intervention en fonction des connaissances validées par les recherches et la réaliser.
- Planifier et mettre en œuvre un plan de rééducation ou de remédiation.
- Consigner les actions orthopédagogiques et les observations tout au long de l'intervention (notes de suivi).
- Planifier et soutenir le transfert des apprentissages pour favoriser la réussite de qualité et l'autonomie.*
- Collaborer avec les acteurs concernés.

Évaluer fréquemment (environ une fois par semaine) la réponse aux interventions au moyen d'un pistage des progrès (monitorage) et consigner les observations tout au long de l'intervention :

Réajuster les interventions orthopédagogiques mises en place et les mesures d'aide déployées selon les résultats observés et l'évolution de la situation de l'apprenant.*

Compléter le bilan des interventions à la suite d'un bloc d'intervention.

Communiquer efficacement avec l'élève, les intervenants et les parents, la démarche d'intervention proposée et les progrès de l'élève, dans le respect des règles de confidentialité.

Référer ou consulter les autres professionnels concernés, s'il y a lieu, pour maximiser les interventions.

Modalités d'intervention :

- Interventions réalisées hors classe;
- Sous-groupes de 1 à 3 apprenants ayant des besoins semblables;
- Durée des séances : de 30 à 60 minutes par période;
- Fréquence : de 4 à 5 périodes par semaine (au secondaire, la fréquence pourrait varier);
- Durée de l'intervention : de 16 à 20 semaines, et davantage au besoin.

ENSEIGNANT

Poursuivre les mesures de flexibilité et les adaptations nécessaires à mettre en place en classe de façon à répondre aux besoins des élèves.

Collaborer avec l'orthopédagogue afin de réinvestir, durant les séquences d'apprentissage ou d'évaluation, les outils développés en orthopédagogie.

DIRECTION

Soutenir la mise en place du palier 3 et des modalités organisationnelles qui s'y rattachent afin de permettre ce type d'intervention ayant un impact à long terme.

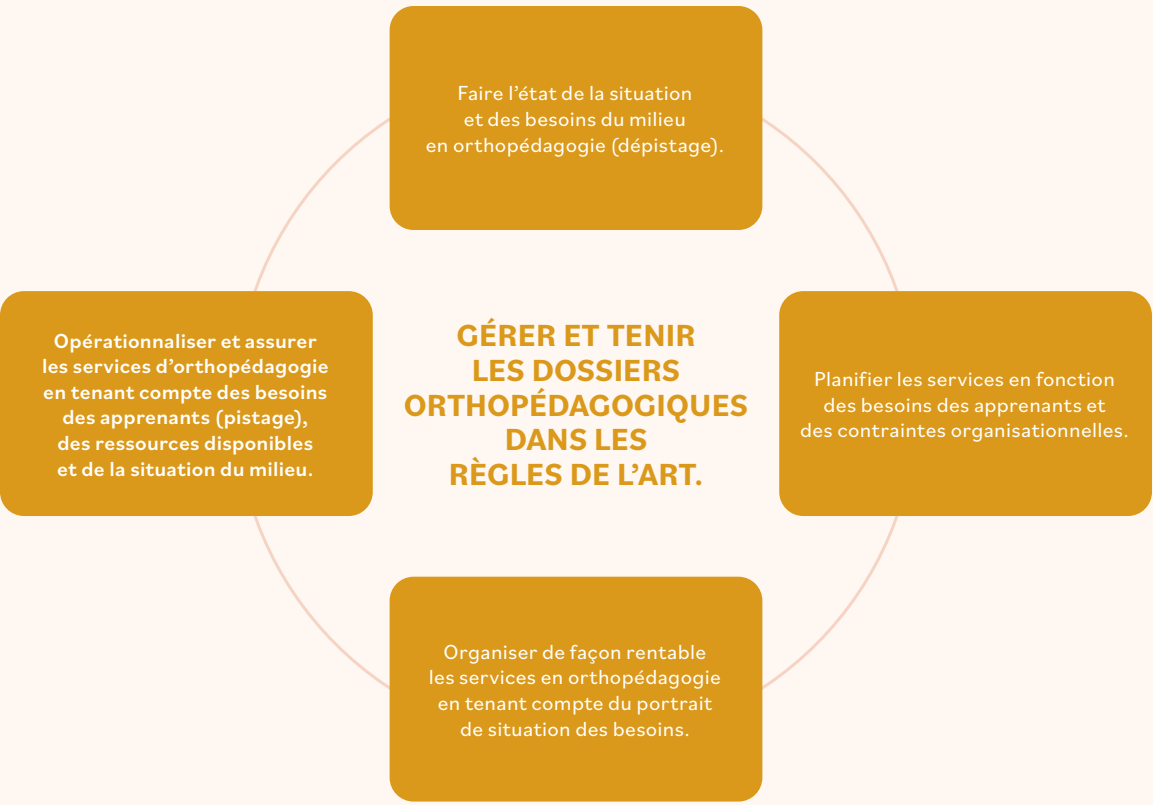
S'assurer de la collaboration entre l'enseignant, l'orthopédagogue et le personnel des services complémentaires gravitant autour de l'élève.

* Source des éléments marqués d'un astérisque : ADOQ, 2018, p.21-24.



ORGANISATION DES SERVICES EN ORTHOPÉDAGOGIE

« L’orthopédagogue collecte, utilise, communique des données pour guider et contribuer à l’organisation et à la gestion efficace des services pertinents et cohérents d’aide aux apprenants et de soutien aux acteurs concernés dans le but de favoriser, en continuité, la progression optimale et une réussite de qualité. » (ADOQ, 2018, p.17)² (voir l’annexe 1 pour un exemple de planification annuelle). L’organisation des services en orthopédagogie demeure un travail collaboratif entre l’orthopédagogue, la direction et l’instance consultative du comité EHDA.

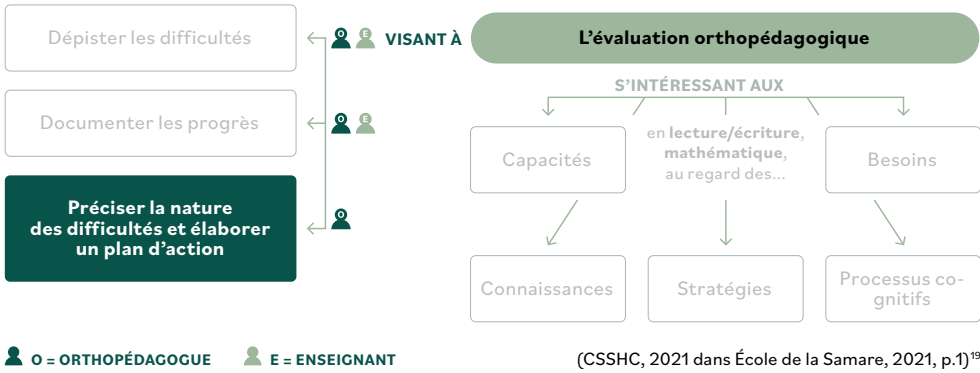


Source : ADOQ, 2018, p.17

L'ÉVALUATION ORTHOPÉDAGOGIQUE

Fonctions de l'évaluation orthopédagogique

L'évaluation orthopédagogique sert à trois objectifs distincts : dépister les difficultés, documenter les progrès ou préciser la nature des difficultés pour élaborer un plan d'action. Les deux premières fonctions ayant déjà été abordées précédemment, il sera question ici de la démarche pour approfondir et clarifier le portrait de l'apprenant. Dans cette perspective, il s'agit d'une approche de résolution de problèmes visant à identifier les obstacles aux apprentissages et à mettre en lumière les capacités propices à la réussite. L'évaluation approfondie est au service de l'intervention pédagogique, orthopédagogique ou d'une autre forme d'intervention.²



À quel moment l'orthopédagogue pourrait envisager une évaluation approfondie ?

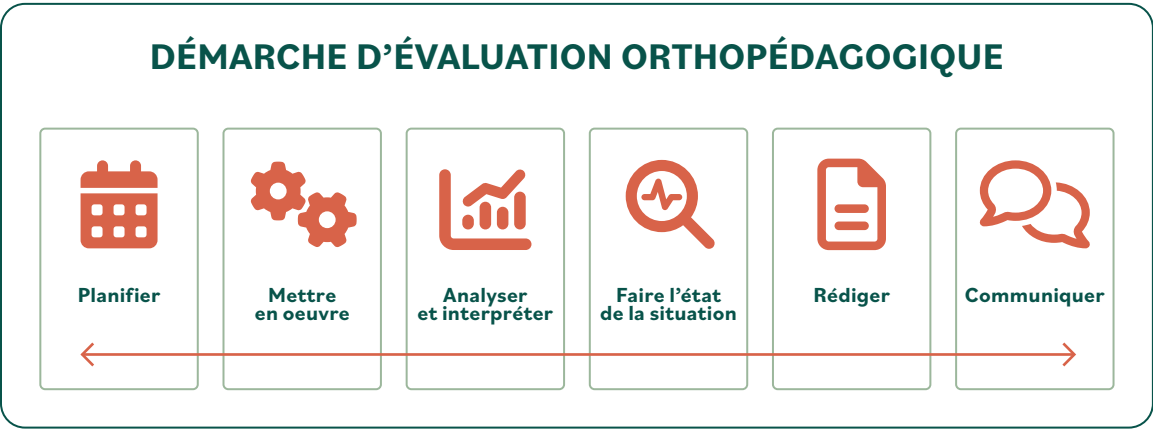
Il serait pertinent de considérer une évaluation approfondie dans les différents contextes suivants :

- Quand la compréhension du profil de l'élève n'est pas suffisamment claire pour orienter les interventions.
- Quand, au cours des interventions, l'orthopédagogue remarque des lacunes dans certains concepts ou processus qui n'avaient pas été identifiées auparavant.
- Quand un outil d'aide technologique est envisagé pour l'élève et qu'une analyse rigoureuse de la situation de l'élève est nécessaire.

Attention : Il ne serait pas pertinent d'envisager une évaluation orthopédagogique pour situer le niveau scolaire d'un élève, car celui-ci est établi en fonction du jugement professionnel de l'enseignant au regard de l'ensemble des productions et des travaux de l'élève.²²

Démarche de l'évaluation orthopédagogique

La démarche de l'évaluation orthopédagogique est un processus non linéaire, permettant des chevauchements et des retours en arrière si nécessaire. Il est indispensable d'obtenir l'autorisation des parents lorsqu'une démarche formelle d'évaluation est entreprise. Pour toute évaluation formelle ou normative réalisée, il est essentiel de produire un rapport écrit comme un avis orthopédagogique ou un rapport d'évaluation orthopédagogique. En raison de la complexité de l'évaluation, il sera important d'accorder le temps nécessaire pour mettre en place l'entièreté de la démarche d'évaluation.



ADOQ, 2018. Dans CSSDM, 2020

Planifier

- Planifier le temps nécessaire aux évaluations orthopédagogiques.*
- Recueillir les informations préliminaires et initiales pertinentes – les analyser afin de formuler des hypothèses au sujet des processus fonctionnels ou lacunaires.
- Tenir compte des différents facteurs qui influencent les apprentissages, notamment les facteurs scolaires, personnels et sociofamiliaux.
- Sélectionner les tests ou les outils d'évaluation orthopédagogique pertinents en fonction des hypothèses de départ et de la qualité des instruments. Le choix des tests constitue une étape importante et il est conseillé d'adopter une démarche rigoureuse des difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques pour préciser l'objectif et les tests à sélectionner.

Mettre en œuvre

- Administrer les épreuves pertinentes en respectant le protocole d'administration lorsque requis.*
- Consigner les observations tout au long de l'évaluation.
- Interagir avec l'élève de manière à accéder à ses représentations conceptuelles, ses stratégies, ses démarches et ses raisonnements* à l'aide d'un questionnement neutre (particulièrement en mathématique).
- Mener un entretien d'évaluation de façon efficiente.*
- Ajuster les interventions en cours d'évaluation selon les réponses de l'élève et les stratégies mises en œuvre.*

Analyser et interpréter

- Colliger les données de l'évaluation selon les procédures requises.*
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations recueillies sur la base de l'état actuel des connaissances, en tenant compte des procédures et des limites des outils utilisés.*
- Valider ou infirmer les hypothèses de départ.*
- Approfondir la démarche d'évaluation si nécessaire.*

Les données brutes non interprétées et les protocoles d'évaluations ne doivent pas être au dossier scolaire de l'élève. Ils doivent être conservés dans le dossier orthopédagogique, dans une enveloppe à part qui ne pourra pas être consultée par une tierce personne. Dans le cas d'une demande d'accès à l'information par exemple, l'enveloppe sera retirée du dossier avant sa consultation.

Faire l'état de la situation

- Brosser le portrait des capacités et des difficultés de l'élève, en tenant compte des facteurs qui influencent les apprentissages et du profil motivationnel de l'élève. Au terme de l'évaluation orthopédagogique, le portrait devrait être suffisamment précis pour orienter l'intervention à mettre en œuvre auprès de l'apprenant.³⁰
- Préciser les besoins de l'apprenant*, notamment en établissant des recommandations.

Rédiger

- Synthétiser les informations recueillies.*
- Exposer clairement les résultats, les principales interprétations et les conclusions de l'évaluation.*
- Émettre des recommandations sur les interventions à mettre en place afin de favoriser la progression optimale et une réussite de qualité.*

Communiquer

- Présenter les résultats de l'évaluation, transmettre les conclusions et les recommandations aux acteurs concernés. Cette présentation peut être faite lors d'une rencontre individuelle ou lors du plan d'intervention (avec autorisation de l'autorité parentale ou de l'adolescent). Les renseignements jugés pertinents pourront être transmis aux intervenants et à la direction d'école, comme inscrit dans la lettre de consentement éclairé.

* Source des éléments marqués d'un astérisque : ADOQ, 2018, p.21-22



MODALITÉS POUR LA TENUE DE DOSSIERS D'ÉLÈVES

(Source : inspiré de CSSDN, 2023)

Au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'élève possède un dossier scolaire de couleur **manille**. Selon les circonstances, il peut également posséder un dossier d'aide à l'apprentissage DAP (**rouge**), un dossier de francisation (**jaune**) ou un dossier de services professionnels (couleur au choix). L'élève devra également avoir un dossier en orthopédagogie lorsqu'un suivi orthopédagogique est entamé (**bleu**).

Le dossier orthopédagogique a pour but de consigner les suivis et interventions faites auprès de l'élève, en plus de contenir les données relatives à l'élève. Pour offrir un service en orthopédagogie à l'élève, une lettre de consentement éclairé doit être acheminée et signée par les parents.

En toutes circonstances, il importe d'assurer et de maintenir la protection des données confidentielles et des renseignements personnels de l'élève. Dans un souci de cohésion et de professionnalisme, voici ce que devrait contenir le dossier de l'élève en orthopédagogie et la manière de le conserver :

Dossier orthopédagogique de l'élève

- Portrait de l'élève : collecte initiale d'informations, synthèse des observations (dépistages, analyse des travaux scolaires, etc.) et identification des besoins de l'élève (justification du suivi orthopédagogique qui nécessite une ouverture de dossier);
- Le plan d'intervention au besoin;
- La lettre de consentement éclairé signée par les parents ou le tuteur, quant à l'offre du service en orthopédagogie (cette lettre est nécessaire également pour les élèves du Volet PROGRES);
- Le plan de rééducation de l'élève, s'il y a lieu;
- Notes de suivi des rencontres en orthopédagogie;
- Bilan du service en orthopédagogie et recommandations (une copie de ce dernier doit être également déposée au DAP);
- Avis orthopédagogique ou rapport d'évaluation en orthopédagogie;
- Des traces des communications avec les parents ou autres intervenants.

Gestion et conservation du dossier

- Le dossier orthopédagogique peut être consulté uniquement par l'orthopédagogue de l'école. Un professionnel ou une professionnelle pourrait consulter le dossier si le consentement du parent, du tuteur ou de l'élève est obtenu.
- Afin de préserver la confidentialité des dossiers, ceux-ci doivent se trouver dans un meuble barré auquel le public n'a pas librement accès.
- Sa conservation physique doit être d'une durée minimale de 5 ans à compter de la date du dernier service. Par la suite, l'orthopédagogue peut procéder à la destruction du dossier dans le respect de la confidentialité des renseignements.
- En tout temps, le parent, le tuteur ou l'élève peut faire une demande de consultation du dossier orthopédagogique. Les demandes d'accès à l'information sont traitées conformément à la procédure imposée par la législation à cet égard, notamment selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Passage primaire-secondaire

- Tous les dossiers orthopédagogiques du primaire seront désormais acheminés aux écoles secondaires, à l'attention des orthopéagogues du secondaire. L'accès à ces dossiers sera réservé à l'orthopédagogue en place dans le milieu. Les règles stipulées ci-haut relatives à la gestion et à la conservation des dossiers s'appliquent de manière équivalente.

Pour plus d'informations quant aux modalités de tenue de dossier, une cartographie détaillée à ce sujet sera partagée éventuellement.

Dans un souci d'harmonisation de nos communications, vous trouverez en annexe le modèle de lettre à utiliser quant au consentement éclairé à l'offre du service en orthopédagogie.

AIDES TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce qu'une aide technologique ?

Une aide technologique à la lecture et à l'écriture est une assistance qui permet à l'élève de réaliser une tâche ou de démontrer une compétence qu'il ne pourrait réaliser, ou avec difficulté, sans le soutien de cette aide technique.

Il est également essentiel que cette fonction d'aide permette en tout temps à l'élève d'exercer son jugement et de conserver son autonomie.

(Source : inspiré de CSSMV, 2018)

30

Faire la différence entre le « logiciel » et la « fonction d'aide ».

Logiciel : Il correspond à la marque de commerce du produit. Par exemple, « WordQ », « Lexibar », « Word » et « Antidote » sont des logiciels.

Fonction d'aide : Chaque logiciel offre une ou plusieurs fonctions d'aide. Par exemple, « WordQ » possède trois fonctions d'aide : la synthèse vocale, la mise en évidence du mot lu et la prédiction de mots.

Au préalable :

- Des mesures de flexibilité doivent avoir été mises en place.
- Des interventions intensives et ciblées en lien avec les difficultés observées doivent avoir été réalisées.
- Ces actions doivent avoir été menées sur une période significative.
- Si les difficultés de l'élève persistent à la suite de ces interventions, des mesures adaptatives, dont l'utilisation d'outils technologiques, pourront être considérées.

Choisir, valider et attribuer une aide technologique

1



Définir la situation de besoin de l'élève

Réaliser une analyse rigoureuse des difficultés en concertation avec les intervenants impliqués.*

Définir les besoins prioritaires de l'élève.

Le besoin ne doit pas être déterminé par la note globale de l'élève, mais plutôt en regard de *chaque critère d'évaluation*.
Exemple : échec très marqué et constant au critère d'orthographe.

2



Choix des fonctions d'aide

(en lien avec les besoins identifiés)

Identifier et choisir les fonctions d'aide en lien avec les besoins spécifiques de l'élève.

Attention : les outils technologiques répondent à des besoins précis, mais ils ne peuvent pas compenser certaines difficultés. Par exemple, les outils technologiques ne pourront pas compenser les stratégies métacognitives déficitaires d'un élève.

Prioriser les fonctions d'aide et les introduire une à la fois.

Recensement des fonctions d'aide du Récit de l'adaptation scolaire : <https://recitas.ca/fonctions-aide/>

3



Entraînement de l'élève à l'utilisation des fonctions d'aide

Réaliser un entraînement pour confirmer l'adéquation des fonctions d'aide avec les besoins de l'élève.

Conditions gagnantes :

Planifier des séances d'accompagnement individualisées, rapprochées et intensives, afin que l'élève maîtrise les fonctions d'aide de façon efficace, tant sur le plan technique que pédagogique :

- Plusieurs fois par semaine (3 à 4)
- Courtes interventions (30 minutes)
- Sous-groupe homogène (1 à 3 élèves)
- Offrir une rétroaction immédiate et instructive
- Permettre à l'élève d'utiliser les outils d'aide en situation d'apprentissage en classe dès que possible

4



Utilisation des fonctions d'aide en classe

Prévoir l'utilisation des fonctions d'aide autant en contexte d'apprentissage que d'évaluation.

Encourager une utilisation optimale en diversifiant les contextes d'utilisation.

S'assurer que l'aide technologique est autorisée et utilisée dans tous les contextes nécessaires en fonction des difficultés marquées de l'élève. Par exemple, si l'élève utilise une synthèse vocale en lecture pour compenser ses difficultés de décodage, il l'utilisera autant pour lire un texte de français, qu'un texte d'univers social ou une situation problème en mathématique.

31

* Au primaire, l'orthopédagogue effectue une démarche d'évaluation et rédige un avis orthopédagogique pour documenter les difficultés spécifiques de l'élève, et ce, idéalement avant l'essai et la mise en place de l'outil technologique.

CHOISIR, VALIDER ET ATTRIBUER UNE AIDE TECHNOLOGIQUE



Utilisation des fonctions d'aide en classe

Permettre à l'élève d'expérimenter les fonctions d'aide en situation d'apprentissage durant une période suffisante pour qu'il s'approprie les outils



Définir le besoin de l'élève

Analyse rigoureuse de la situation de l'élève en équipe multidisciplinaire



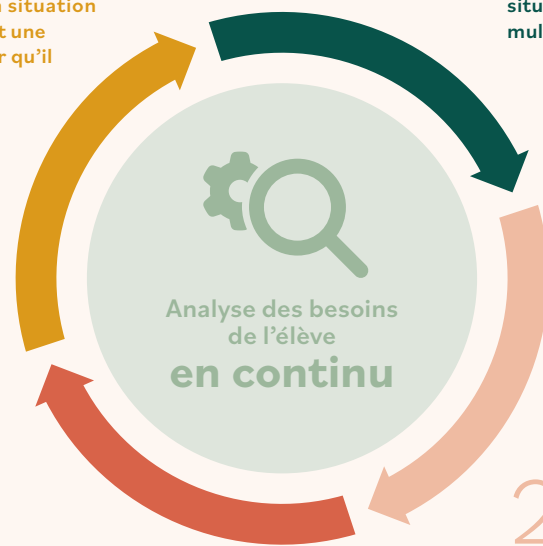
Entraînement de l'élève à l'utilisation des fonctions d'aide

Assurer une formation adéquate de l'élève pour favoriser une utilisation optimale technique et pédagogique de la fonction d'aide



Choix des fonctions d'aide

Répondant aux besoins préalablement identifiés



Plan d'intervention

Un élève qui doit bénéficier d'outils technologiques en aide lors de situations d'apprentissage ou d'évaluations doit obligatoirement avoir un plan d'intervention.

La fonction d'aide en mise à l'essai ou validée doit être inscrite dans le plan d'intervention. Il faut aussi ajouter le nom du logiciel utilisé au besoin.

Par exemple : « L'élève utilisera la synthèse vocale (fonction d'aide) pour écouter des textes à l'aide du logiciel WordQ. »

Pour favoriser la réussite de la mise en place

Quête de sens pour l'élève

- La quête de sens implique que l'élève comprenne et reconnaisse la pertinence ainsi que l'utilité des aides technologiques qui lui sont fournies. Elle revêt une importance primordiale pour garantir l'engagement de l'élève dans l'utilisation des aides technologiques.

Utilisation métacognitive des fonctions d'aide

- Sensibiliser l'élève à la nécessité de son investissement cognitif et métacognitif pour assurer sa réussite.
- Les enseignants et les intervenants doivent avoir de bonnes connaissances en regard aux différentes fonctions d'aide utilisées par l'élève leur permettant ainsi de fournir une rétroaction constructive quant à leur utilisation. De plus, ils devraient instaurer des conditions facilitantes afin d'optimiser l'utilisation des aides technologiques par l'élève.

Régulation et collaboration entre les intervenants

- Prévoir des moments de régulation et de concertation entre les intervenants impliqués dans la mise en place des outils technologiques.
- Effectuer une analyse continue de la situation de l'élève lors de ces moments en utilisant notamment les données de pistage des progrès.
- Si les fonctions d'aide ne répondent plus aux besoins de l'élève ou n'apportent plus de valeur ajoutée, reprendre les étapes précédentes.

L'élève vers la situation de modification aux attentes

« Lorsqu'il est question d'un élève HDAA, la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ est une modalité exceptionnelle qui peut être envisagée seulement lorsqu'elle s'avère la meilleure manière de le faire progresser dans la poursuite du développement de ses compétences pour une matière. Sa mise en œuvre nécessite une analyse de la situation de l'élève dans le cadre de la démarche du plan d'intervention. »

(MEQ, 2021, p.17)⁴⁴

Dans ce processus, l'orthopédagogue peut jouer un rôle de soutien-conseil en aidant à définir le profil de l'apprenant, en identifiant ses forces et ses défis. De plus, il peut contribuer à déterminer les objectifs prioritaires, tant au sein de la classe qu'en orthopédagogie.

Les élèves en situation de modification présentent un profil d'élève résistant aux interventions, ce qui suggère la nécessité d'un suivi de rééducation orthopédagogique.

DÉMARCHE MENANT VERS LA MODIFICATION DES ATTENTES

Élèves en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)

Les élèves issus de l'immigration qui rencontrent des difficultés d'apprentissage persistantes devraient bénéficier de rééducation en orthopédagogie, et ce, même s'ils reçoivent des services en francisation.

Les alternatives à l'orthopédagogie au préscolaire en contexte de pénurie : service-conseil

Dans un contexte de pénurie de personnel, l'orthopédagogue fournit des services-conseils pour soutenir le personnel enseignant œuvrant auprès des élèves du préscolaire. Son rôle consiste à partager des informations au sujet des pratiques efficaces en lien avec les domaines langagiers et cognitifs. De plus, il apporte un soutien aux enseignants en suggérant des interventions préventives et en faisant des recommandations pour des cas d'élèves spécifiques. L'orthopédagogue peut également partager du matériel pour des interventions plus ciblées et travailler en complémentarité avec l'équipe de professionnels, notamment l'ergothérapeute, la psychoéducatrice et l'orthophoniste. Idéalement, dans des conditions optimales, l'orthopédagogue pourrait fournir des interventions plus spécifiques auprès de cette clientèle si les ressources le permettent.

Le service à l'élève au secondaire

Comme mentionné précédemment, les services d'orthopédagogie au secondaire sont concentrés en soutien aux élèves des classes du volet PROGRES. Néanmoins, les balises proposées dans le présent cadre pourraient absolument être transférables à un élargissement de l'offre au secondaire si celui-ci se présentait.

Par ailleurs, les enseignants-ressources contribuent également à la réussite des élèves du secondaire. Leur tâche est régie par la convention collective et elle s'appuie sur les quatre piliers suivants :

- Effectuer le suivi scolaire des élèves à risque et HDAA;
- Encadrer et soutenir les élèves ciblés;
- Travailler en concertation avec les enseignants des élèves référés;
- Travailler en concertation avec les autres intervenants qui œuvrent auprès des élèves.

Les enseignants-ressources sont également appelés à soutenir les enseignants par rapport aux quatre sphères suivantes, soit :

- La différenciation pour mettre en œuvre des moyens diversifiés de soutenir l'élève;
- L'accompagnement de l'élève pour qu'il s'exerce ou pour lui proposer des outils pour le soutenir;
- La régulation qui s'actualise par de la rétroaction transmise à l'élève pour qu'il ajuste ses stratégies;
- La collégialité qui constitue la base du travail collaboratif avec les enseignants et les autres intervenants scolaires.²⁷

Les éducateurs spécialisés jouent, eux aussi, un rôle important afin d'accompagner les élèves. Leur travail vise principalement à rendre l'élève disponible aux apprentissages. Pour ce faire, ils peuvent proposer des aménagements en regard de l'environnement en classe, ils peuvent offrir des pauses aux élèves, les outiller à se réguler lorsqu'ils vivent une problématique, les soutenir dans l'emploi des outils technologiques et d'aide à l'apprentissage, ou encore soutenir l'enseignant lors de la prestation de cours et leçons, etc.

RÔLES DES AUTRES ACTEURS

L'ÉLÈVE

L'élève est au cœur de son apprentissage et doit être guidé à identifier ses besoins en lien avec sa réussite scolaire.

À l'aide des divers intervenants scolaires qui gravitent autour de lui, il tente d'appliquer les stratégies qui sont mises à sa disposition quant à sa réussite scolaire.

Il s'engage dans la tâche en étant capable de nommer ses besoins, poser des questions et en faisant preuve de persévérance.

L'élève doit connaître les attentes à son égard pour qu'il puisse les atteindre. Il collabore ainsi avec tous les acteurs de l'école.

Il participe à l'élaboration de son propre plan d'intervention, le cas échéant.

LE PARENT

Le parent contribue à établir une communication efficace et collabore avec les intervenants scolaires afin de bien identifier les besoins de son enfant qui présente des difficultés. L'établissement de cette relation de confiance est fondamental pour favoriser la réussite scolaire.

Il participe à l'élaboration du plan d'intervention de son enfant, le cas échéant.

En s'investissant dans la mise en place des moyens convenus pour son enfant, le parent soutient ce dernier et agit en cohérence avec l'école.

LE SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Le Service des ressources éducatives agit à titre de leader pédagogique afin de soutenir les milieux à identifier les besoins particuliers des élèves et déterminer, en collaboration avec les équipes-écoles, des pistes d'interventions adaptées auprès des élèves à risque ou HDAA.

En se basant sur le modèle de réponse à l'intervention (RAI), le Service des ressources éducatives offre l'accompagnement nécessaire aux écoles, afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces issues de la recherche.

En s'appuyant sur des cadres de référence et des référentiels, il oriente les milieux afin d'intervenir de façon harmonisée au sein du Centre de services scolaire.

Le Service des ressources éducatives soutient également les milieux quant à la gestion axée sur les résultats. Il peut fournir des outils universels et communs aux milieux pour effectuer des dépistages. De plus, il est impliqué dans la mise en œuvre d'approches collaboratives dans les milieux.

Par le biais de son équipe de conseillers pédagogiques, le Service des ressources éducatives offre de la formation et de l'accompagnement aux acteurs du réseau afin de parfaire leurs pratiques et contribuer à leur développement professionnel, et ce, toujours dans une perspective d'amélioration continue.

Finalement, le Service des ressources éducatives soutient les orthopédagogues quant à la mise en place des dépistages, des communautés de pratique et des plans de rééducation.

LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Le Centre de services scolaire contribue à superviser l'organisation des services offerts aux élèves, conjointement avec les directions des établissements scolaires, et ce, en respectant la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Il oriente et entérine les cadres de référence et référentiels élaborés par le Service des ressources éducatives.

Le Centre de services scolaire a le souci de mettre à la disposition du personnel des mécanismes permettant le développement professionnel des acteurs du réseau, et ce, pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.

LE TECHNICIEN
EN ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE

L'éducateur spécialisé contribue à l'inclusion et à l'intégration des élèves.

Il offre du soutien à l'enseignant afin d'aider l'élève à se rendre disponible aux apprentissages. Pour ce faire, il peut tenter d'optimiser l'environnement pour le rendre davantage propice aux apprentissages en classe, en suggérant des aménagements physiques et préventifs (réduction du nombre de stimuli, aménagement flexible, pauses, gestion du temps). Il peut également soutenir l'élève dans son organisation ou dans sa régulation.

Il peut également assister l'élève quant à l'utilisation des outils technologiques.

L'éducateur spécialisé collabore avec l'enseignant, afin d'analyser la fonction du comportement et les besoins de l'élève et ainsi mettre en place des moyens qui favoriseront sa disponibilité aux apprentissages.

Il peut également faciliter la transmission des informations entre tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève et participer au plan d'intervention, selon le besoin.

LES PROFESSIONNELS

Le professionnel adopte une approche de rôle-conseil auprès des intervenants impliqués ainsi qu'avec les parents.

À la suite d'observations, il peut offrir à l'enseignant et aux autres intervenants un soutien pour comprendre les problématiques des élèves.

À l'aide d'une cueillette de données, de grilles d'observations et de discussions cliniques, le professionnel peut soutenir l'équipe dans l'élaboration des pistes d'action à mettre en place.

En collaboration avec la direction d'établissement, il met à profit le partage d'expertise par des rencontres multidisciplinaires afin d'élaborer des moyens favorisant le bon fonctionnement de l'élève.

Il peut agir en intervention directe, en interagissant avec l'élève en sous-groupe ou en rencontre individuelle; il peut travailler de manière indirecte, en proposant un service-conseil aux différents intervenants.

Il participe au plan d'intervention de l'élève, selon le besoin. Il peut agir de façon préventive ou intensive selon les différents contextes en proposant des outils à la pointure de l'élève, toujours dans le but de soutenir son adaptation.



Encadrements légaux

- [Association des orthopédagogues du Québec \(ADOQ\)](#)
- [Référentiel des compétences de l'ADOQ](#)
- [Politique de la réussite éducative](#)
- [L'école j'y tiens](#)
- [Programme de formation de l'école québécoise](#)
- [Politique d'évaluation des apprentissages](#)
- [La Politique de l'adaptation scolaire. Une école adaptée pour tous les élèves](#)
- [Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire](#)
- [Loi sur l'instruction publique](#)
- [L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage](#)
- [Services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite ?](#)
- [Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention](#)
- [Les difficultés d'apprentissage à l'école : Cadre de référence pour guider l'intervention](#)

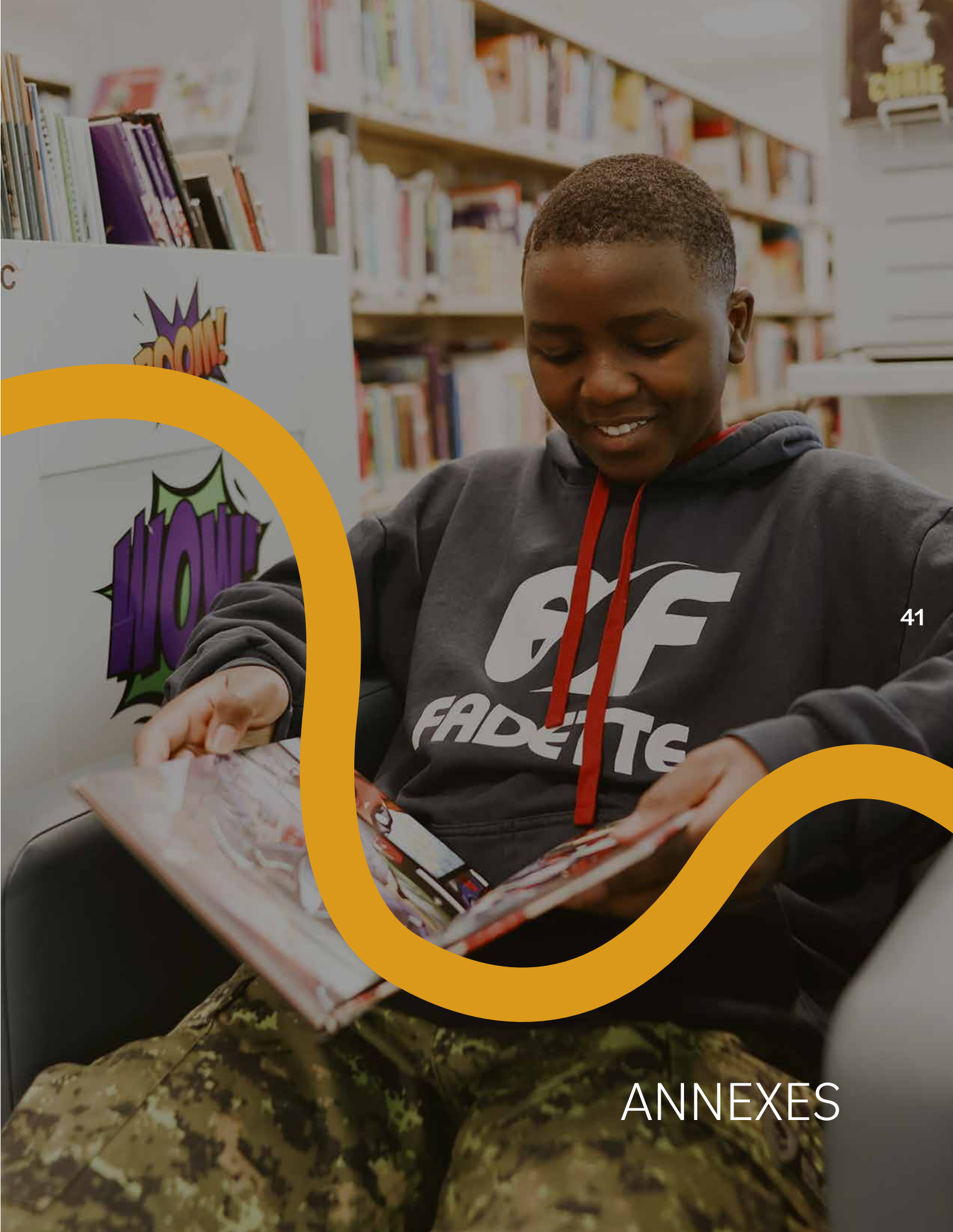
40

Référentiels internes

- [Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe](#)
- [Cadre de référence Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français \(SASAF\) et service de soutien linguistique d'appoint en francisation \(SLAF\)](#)
- [Référentiel pour favoriser la persévérance scolaire](#)
- [Portrait de l'élève en situation de modification : 3e,4e,5e et 6e année](#)
- [Politique 221 - Organisation des services élèves aux élèves HDAA](#)

Autres documentations pertinentes

- [Référentiel d'intervention en lecture](#)
- [Référentiel d'intervention en écriture](#)
- [Référentiel d'intervention en mathématique](#)
- [Différenciation pédagogique - Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite : outil complémentaire 1, outil complémentaire 2, outil complémentaire 3](#)



41

ANNEXES

ANNEXE 1

Exemple de planification annuelle (3 blocs)

Proposition de calendrier orthopédagogique 3 blocs (2023-2024)

	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
24 août au 22 septembre	Lecture de nouveaux dossiers – passation entre orthopédagogues – contacter les écoles des autres CSS pour le transfert des dossiers. Distribuer les ordinateurs portables (mises à jour, mots de passe, mettre à jour l’inventaire, faire les étiquettes pour les fonctions d’aide utilisées)					
		Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données
		Entrée-grapho + entrer les données	Entrée-grapho + entrer les données			
	Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages pour tous les niveaux (tableaux Excel)					
	PLANIFIER LE BLOC 1 : Ouverture des nouveaux dossiers orthopédagogiques Formulaire de consentement aux services d’orthopédie Horaire et formation des groupes Planification des modalités et du matériel					
Du 25 septembre au 15 décembre (12 semaines)	INTERVENTIONS Idées : Débuter par 4 semaines d’aide technologique pour les grands (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année) puis 8 semaines d’interventions Séparer le bloc en deux blocs de 6 semaines pour les 1 ^{er} année Interventions au regard des processus spécifiques pour les 2 ^e et 3 ^e année					
18 au 22 décembre	INTERBLOC Fluidité Avis orthopédagogiques Dépistages Bilans Tableaux Excel					
8 au 12 janvier	INTERBLOC Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages (tableaux Excel) Avis orthopédagogiques Horaire (et sous-groupes)					
15 janvier au 29 mars (10 semaines)	INTERVENTIONS					
1 ^{er} au 5 avril	INTERBLOC Dépistages (pour les entrées graphophonétiques des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e année, il est possible de les faire la semaine avant le 1 ^{er} avril, car c’est très long à faire passer) Bilans Tableaux Excel Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages (tableaux Excel) Horaire (et sous-groupes) Avis orthopédagogiques					
8 avril au 24 mai (7 semaines)	INTERVENTIONS					
27 au 31 mai	Soutien aux épreuves – aides technos + Fluidité (deux dernières semaines de mai) + Poursuite du bloc 3 en après-midi					
3 au 10 juin	Demandes d’aide technologiques – mesure 30810 Avis orthopédagogiques, bilan d’aide technologique, Forms, dépôt des demandes					
10 au 21 juin	PLANS D’INTERVENTIONS Bilans de fin de blocs Tenue de dossiers Mettre à jour la liste des élèves à besoins particuliers Récupérer les portables + transferts de portables Prospectives pour l’année scolaire à venir Avis orthopédagogiques + Évaluations					

ANNEXE 1 - SUITE

Exemple de planification annuelle (4 blocs)

Proposition de calendrier orthopédagogique 4 blocs (2023-2024)

	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
24 août au 22 septembre	Lecture de nouveaux dossiers – passation entre orthopédagogues – contacter les écoles des autres CSS pour le transfert des dossiers. Distribuer les ordinateurs portables (mises à jour, mots de passes, mettre à jour l’inventaire, faire les étiquettes pour les fonctions d’aide utilisées)					
		Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données	Fluidité + entrer les données
		Entrée-grapho + entrer les données	Entrée-grapho + entrer les données			
	Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages pour tous les niveaux (tableaux Excel)					
	Planifier le bloc 1 : Ouverture des nouveaux dossiers orthopédagogiques Formulaire de consentement aux services d’orthopédie Horaire et formation des groupes Planification des modalités et du matériel					
25 septembre au 17 novembre (8 semaines)	INTERVENTIONS Idées : Débuter par 4 semaines d’aide technologique pour les grands (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année) Au besoin : séparer le bloc en deux blocs de 4 semaines pour les 1 ^{er} année Interventions au regard des processus spécifiques pour les 2 ^e et 3 ^e année					
20 au 24 novembre	INTERBLOC Avis orthopédagogiques Dépistages (au besoin) Bilans Tableaux Excel Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages (tableaux Excel) Horaire (et sous-groupes)					
27 novembre au 26 janvier (7 semaines)	INTERVENTIONS + fluidité en décembre					
29 janvier au 2 février	INTERBLOC Avis orthopédagogiques Dépistages (pour les entrées graphophonétiques des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e année, il est possible de les faire la semaine avant le 29 janvier, car c’est très long à faire passer) Bilans Tableaux Excel Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages (tableaux Excel) Horaire (et sous-groupes)					
5 février au 29 mars (7 semaines)	INTERVENTIONS					
1 ^{er} au 5 avril	INTERBLOC Avis orthopédagogiques Dépistages (au besoin) Bilans Tableaux Excel Concertation avec les directions et les enseignants pour l’analyse des données des dépistages (tableaux Excel) Horaire (et sous-groupes)					
8 avril au 24 mai (7 semaines)	INTERVENTIONS					
27 au 31 mai	Soutien aux épreuves – aides technos + Fluidité (deux dernières semaines de mai) + Poursuite du bloc 4 en après-midi					
3 au 10 juin	Demandes d’aide technologique – mesure 30810 Avis orthopédagogiques, bilan d’aide technologique, Forms, dépôt des demandes					
10 au 21 juin	PLANS D’INTERVENTIONS Bilans de fin de blocs Tenue de dossiers Mettre à jour la liste des élèves à besoins particuliers Récupérer les portables + transferts de portables Prospectives pour l’année scolaire à venir Avis orthopédagogiques + Évaluations					

44

« Principales caractéristiques de l’enseignement explicite

- 1 Centrer l’enseignement sur les éléments essentiels – habiletés, stratégies, vocabulaire, concepts et règles – qui vont soutenir les élèves dans leurs apprentissages futurs et qui correspondent à leurs besoins.
- 2 Présenter les habiletés, les connaissances et les stratégies selon une séquence logique (p. ex. simple au complexe, plus fréquent au moins fréquent).
- 3 Découper les habiletés et les stratégies complexes en sous-composantes; une fois celles-ci maîtrisées, favoriser leur mise en œuvre de façon simultanée.
- 4 Concevoir des leçons structurées centrées sur les habiletés, les connaissances et les stratégies qui ont été ciblées.
- 5 Commencer chaque leçon en précisant quels sont les buts retenus et les résultats attendus.
- 6 Réviser les habiletés et les connaissances préalables au début de la leçon; vérifier la compréhension des élèves.
- 7 Fournir une démonstration étape par étape en mettant en évidence la séquence des actions à poser : modelage.
- 8 Recourir à une formulation claire, concise et constante (mots et phrases simples).
- 9 Fournir un éventail suffisant d’exemples et de contre-exemples.
- 10 Fournir à l’élève le soutien nécessaire et le diminuer graduellement (étayage) selon les progrès réalisés : pratique guidée → pratique autonome.
- 11 Solliciter fréquemment les réponses des élèves (réponses orales ou écrites).
- 12 Surveiller attentivement la performance des élèves afin de vérifier leurs apprentissages.
- 13 Fournir immédiatement de la rétroaction concernant la justesse de la réponse (positive ou corrective); faire à nouveau un modelage ou une pratique guidée si nécessaire.
- 14 Animer la leçon selon un rythme soutenu et approprié (ni trop lent, ni trop rapide).
- 15 Aider les élèves à organiser leurs connaissances (p. ex. à l’aide d’un organisateur graphique, d’un aide-mémoire, etc.).
- 16 Fournir de multiples occasions, échelonnées dans le temps, de mettre en pratique de façon cumulative les habiletés ou les connaissances visées. »

(Tiré directement de Desrochers, 2021, p.257)²⁴

45

« Questions pour la direction et pour l’orthopédagogue

Questions de réflexion destinées aux directions d’école

- Combien d’élèves dans votre école accèdent au service de paliers 2 et 3?
 - Si ce nombre est plus élevé que 20 %, qu’est-ce qui pourrait expliquer cette situation ? Comment les modalités pourraient-elles être pensées en fonction de la situation ?
 - Si ce nombre est moins élevé que 20 %, qu’est-ce qui pourrait expliquer cette situation ?
- Combien d’élèves reçoivent un service direct en orthopédagogie ?
- Comment les regroupements d’élèves sont-ils faits ? Par classe ? Par niveau ? Par besoin ?
- Quelle est la durée moyenne des interventions offertes aux élèves qui bénéficient d’un service direct de l’orthopédagogue ?
- Quel genre de collaboration existe-t-il entre l’orthopédagogue et les enseignants ?
 - Quels sont les moyens à votre disposition qui permettraient d’avoir un impact sur cet aspect ?
- L’orthopédagogue de votre école offre-t-il ou offre-t-elle un soutien indirect ?
 - Si oui, quelle proportion de sa tâche est occupée par ce type de soutien ?
 - Si non, qu’est-ce qui pourrait expliquer cette situation ?

Questions de réflexions destinées aux orthopédagogues

- Combien d’élèves reçoivent un service direct en orthopédagogie ?
- Comment les regroupements d’élèves sont-ils faits ? Par classe ? Par niveau ? Par besoin ?
- À quelle fréquence les élèves sont-ils rencontrés ? Quelle est la durée moyenne des interventions offertes aux élèves qui bénéficient d’un service direct en orthopédagogie ?
- Comment le service de soutien (à l’enseignement) est-il structuré dans votre école ? Quelles sont les modalités de soutien à l’enseignement offertes au palier 1 et au palier 2 pour les sous-groupes de besoins en classe ?
- Quels sont les moyens à votre disposition pour favoriser la collaboration avec les enseignants ? Comment les périodes de collaboration avec les enseignants sont-elles prévues ?
- Est-ce que les modalités organisationnelles en orthopédagogie permettent le suivi des progrès ?
- Quel est le contenu de vos rencontres avec les élèves ? Vous situez-vous dans la rééducation, l’évaluation orthopédagogique ?
- Comment déterminez-vous les actions que vous posez auprès des élèves ?
- Comment le plan d’action pour chacun des élèves en suivi direct et indirect est-il élaboré ?
- Est-ce que les modalités d’intervention permettent le suivi des progrès des élèves ? »

(Tiré directement de CSSHC, 2021, p.5)¹⁸

ANNEXE 4

Un exemple de pondération des apprentissages cibles en fonction des degrés scolaires avec des services d’orthopédagogie au primaire et au secondaire en français

	APPRENTISSAGES CIBLES														
Niveau scolaire	CS Phoné. / principe alpha			Identif. / production mots			Fluidité			Vocabulaire			Compréhension orale et écrite		
	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 1	Palier 2	Palier 3
Maternelle	×	×		×						×	×		×		
1 ^{re}	×	×	×	×	×	×				×	×		×	×	
2 ^e			×	×	×	×	×			×	×		×	×	
3 ^e			×	×	×	×	×	×	×	×	×		×	×	×
4 ^e			?	×	×	×	×	×	×	×	×		×	×	×
5 ^e			?	×	×	×		×	?	×	×		×	×	×
6 ^e				×	×	×		×	?	×	×		×	×	×
1 ^{er} cycle secondaire				×	×	?		×	?	×	×		×	×	×

? - Choix d’une approche rééducative corrective ou compensatoire.

(Source : Laplante et Turgeon, 2014. Dans ADOQ 2014)³¹

ANNEXE 5

Cibles en orthopédagogie
(Tiré directement de CSSSH, 2018)¹²

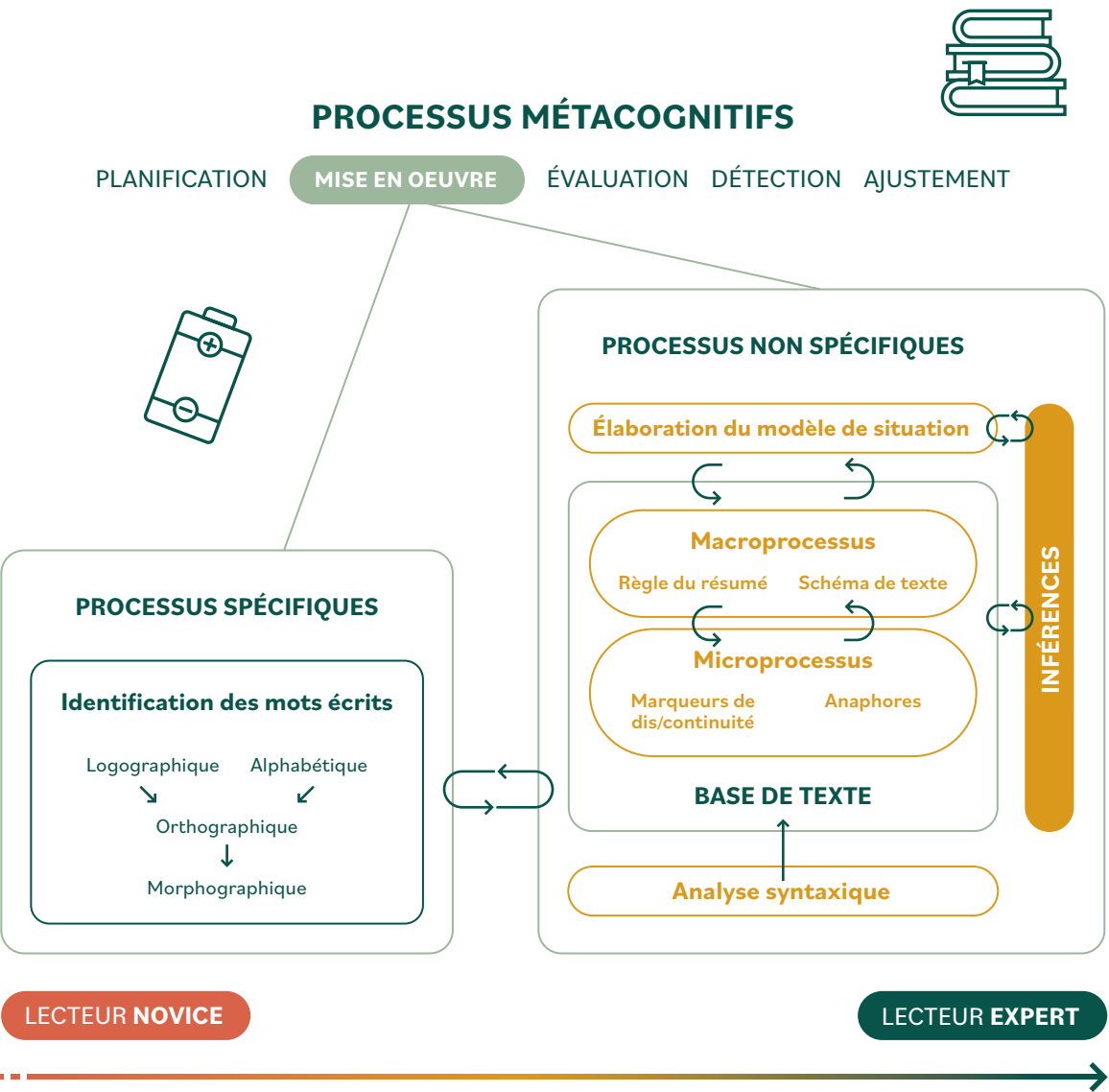
Exemples d’objectifs d’intervention en orthopédagogie (tel que contenu au bilan orthopédagogique) :

Lecture	Écriture	Mathématiques
- Reconnaître instantanément les mots fréquents - Identifier les mots à partir des correspondances graphophonémiques (préciser) - Identifier les mots par l’utilisation des règles (préciser) - Identifier les mots par petites unités de sens - Identifier les mots auxquels renvoient les mots de substitution - Identifier les relations établies dans le texte par les marqueurs de relation - Inférer les éléments d’informations implicites à partir de divers indices - Utiliser la structure du texte pour bâtir sa compréhension - Dégager les idées principales d’un texte - Créer des représentations mentales	- Trouver des idées en lien avec le sujet - Structurer le texte de façon appropriée - Ponctuer adéquatement les phrases - Utiliser un vocabulaire précis et juste - Utiliser le traitement logographique (préciser) - Utiliser le traitement alphabétique (préciser) - Utiliser le traitement orthographique (préciser) - Utiliser le traitement morphographique (préciser) - Identifier les classes de mots - Utiliser des stratégies de révision - Utiliser des stratégies de correction	- Dénombrer des collections réelles ou dessinées - Représenter des nombres de différentes façons ou associer un nombre à un ensemble d’objets ou à des dessins (préciser) - Composer et décomposer un nombre de différentes façons (préciser) - Comparer, ordonner et situer des nombres à l’aide de différents supports (préciser) - Comprendre le système de valeur de position (préciser) - Représenter une fraction de différentes façons à partir d’un tout ou d’une collection - Associer une fraction à une partie d’un tout ou d’un groupe d’objets - Reconnaître différents sens de la fraction - Utiliser des processus de calcul mental - Utiliser des processus personnels de calcul écrit pour trouver la somme ou la différence - Utiliser des processus conventionnels de calcul écrit pour trouver la somme ou la différence
Aides technologiques - Utiliser efficacement un outil d’aide à la lecture, soit la rétroaction par la synthèse vocale et la prédiction de mots. Exemples : sélectionner du texte, lire avec la synthèse vocale, utiliser des stratégies de lecture (ex. : surligner l’information importante). - Utiliser efficacement un outil d’aide à l’écriture, soit la rétroaction par la synthèse vocale et la prédiction de mots. Exemples : se référer à la boîte de prédiction de mots pendant l’écriture, écouter attentivement la rétroaction vocale après avoir écrit un mot, une phrase, un paragraphe et pour réviser le texte. - Utiliser efficacement l’outil d’aide à la correction du traitement de texte. Exemple : utiliser les fonctions de soulignement de Word pour se corriger (clic droit). - Utiliser efficacement un outil d’aide à la révision et à la correction, orthographe lexicale et grammaticale. Exemple : utiliser les fonctions d’Antidote à l’aide de la procédure enseignée.		

ANNEXE 6

Représentation schématique du développement des principaux processus de lecture

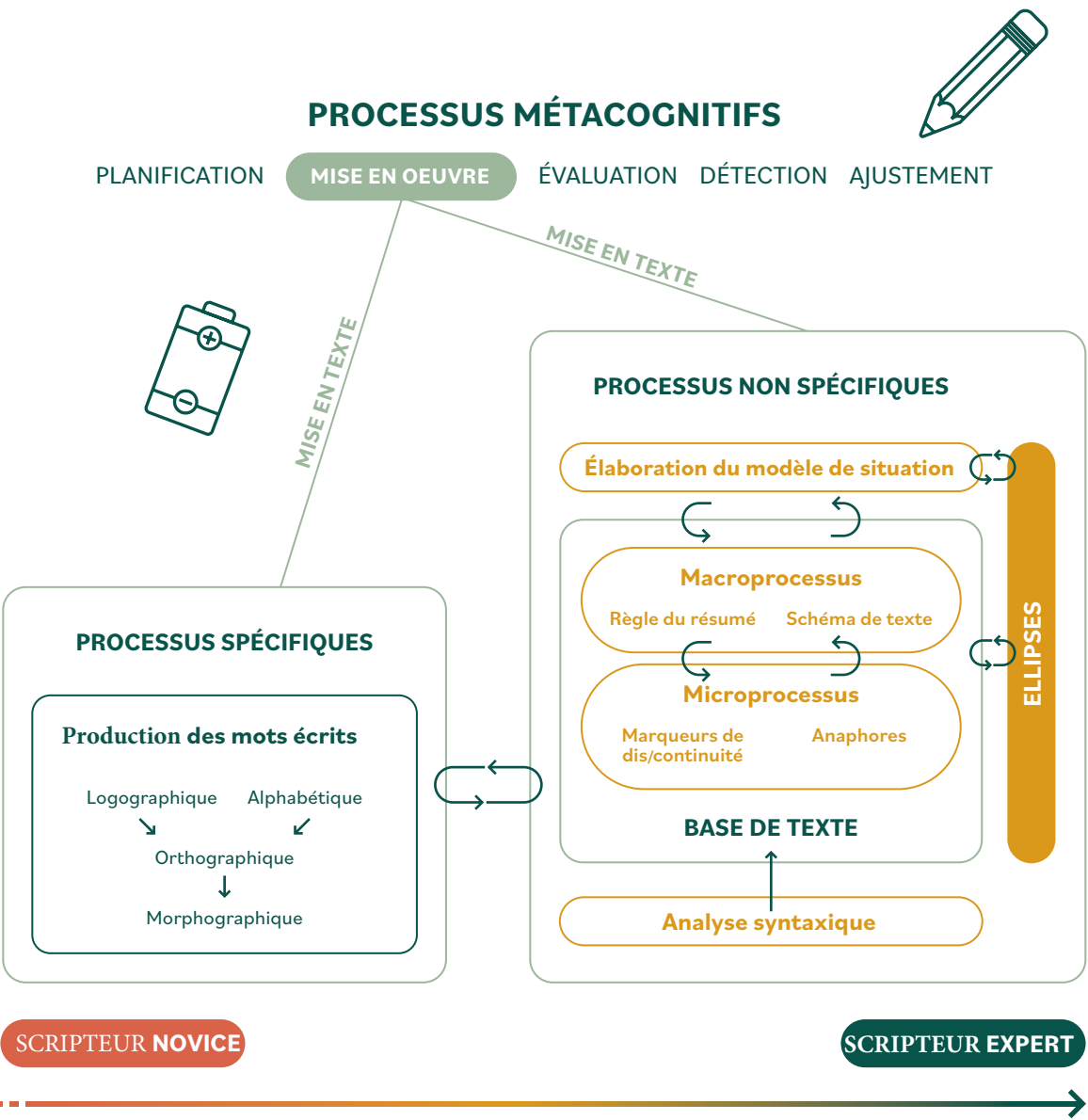
48



ANNEXE 6 - SUITE

Représentation schématique du développement des principaux processus d'écriture

49



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT AUX SERVICES D’ORTHOPÉDAGOGIE

Services éducatifs complémentaires — SC-001-ORTHO

DONNÉES D’IDENTIFCIATION

Nom et prénom de l’élève	Date de naissance
École	Niveau scolaire

À la suite de ses observations, l’équipe-école juge qu’il serait bénéfique pour votre enfant de lui offrir un service en orthopédagogie pour le soutenir dans ses apprentissages scolaires. Pour ce faire, l’orthopédagogue a besoin de votre autorisation pour réaliser une :

☐ Intervention orthopédagogique
 ☐ Évaluation orthopédagogique

Précisions :

L’orthopédagogue intervient auprès des élèves qui pourraient présenter, ou qui présentent, des difficultés, principalement en lecture, en écriture ou en mathématiques. L’intervention ou l’évaluation orthopédagogique sont généralement offertes en individuel ou en sous-groupe d’élèves ayant des besoins similaires. Ces séances se tiennent pendant les heures de classe et sont déterminées à l’avance, permettant ainsi une collaboration avec les enseignants afin que l’élève préserve, autant que possible, son temps d’enseignement. L’orthopédagogue est tenu de mettre en place tous les moyens à sa disposition pour faire progresser l’élève, mais ne peut en garantir le résultat. Des alternatives au service d’orthopédagogie peuvent également être envisagées au besoin.

À REMPLIR PAR LE PARENT/ TUTEUR/ ÉLÈVE SI ÂGÉ DE 14 ANS ET PLUS

☐ Je consens à ce que le service d’orthopédagogie soit offert à l’élève mentionné ci-haut.
 ☐ Je refuse que le service d’orthopédagogie soit offert à l’élève mentionné ci-haut.

Le parent qui signe cette autorisation s’assure du consentement de l’autre parent.

Nous avons pris connaissance du contenu (recto et verso) du présent formulaire et nous donnons un consentement libre et éclairé

Prénom et nom de l’autorité parentale ou de l’élève si âgé de 14 ans et plus	Numéro de téléphone ou courriel
Signature	Date

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

	Adresse courriel ou poste téléphonique de l’orthopédagogue
--	---

Le consentement au service d’orthopédagogie est valide pour l’année scolaire en cours. Cette autorisation est révoable en tout temps. Il suffit d’indiquer son intention par écrit, d’y inscrire la date, d’apposer sa signature et de le remettre à la direction d’école ou à l’orthopédagogue concerné.e.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSENTEMENT

Procédure pour une demande d’accès au dossier

Sous réserve des dispositions législatives relatives à la communication des documents et renseignements personnels, le contenu du dossier d’orthopédagogie peut vous être rendu accessible.

Pour une demande d’accès à l’information, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l’accès à l’information dont les coordonnées se trouvent sur le site Internet du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

<https://www.csssh.gouv.qc.ca/centre-de-services-scolaire/acces-a-linformation/>

Confidentialité

La confidentialité du dossier orthopédagogique de l’élève est assurée selon les lois et règlements en vigueur.

Les données recueillies au sujet d’un élève sont conservées dans un dossier confidentiel. Toutefois, cette autorisation implique que l’orthopédagogue peut recevoir et/ou transmettre au personnel scolaire concerné les renseignements jugés pertinents au cheminement de l’élève et consigner à son dossier d’aide particulière les données jugées nécessaires. Par ailleurs, si des renseignements devaient être transmis à des organismes externes, une autorisation écrite sera demandée aux parents/ tuteurs/élèves âgés de 14 ans et plus, sauf dans les exceptions prévues à la loi.

De plus, le dossier d’orthopédagogie de votre enfant pourra être transféré vers l’école fréquentée par ce dernier, autant au niveau primaire que secondaire au sein du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Le cas échéant, l’orthopédagogue sur place pourra avoir accès au dossier de votre enfant et le consulter au besoin.



Le présent formulaire de consentement a été travaillé en collaboration avec l’Association des Orthopédagogues du Québec (ADOQ). Veuillez prendre notes que les informations contenues au présent document ne sont pas communiquées à l’ADOQ.



1. Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ). (2015). *Référentiel de compétences pour une maîtrise professionnelle en orthopédagogie*. Repéré à https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC256/F_1100921672_Referentiel_competences_orthopedagogie_ADEREQ.pdf

2. Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ). (2018). *Le référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec*. Repéré à https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYptsjQ7USWTEKzc86lCbx4q/asset/files/ladoq-referentiel-des-competences-orthopedagogues_v2_web_low.pdf

3. Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ). (2018). *Le référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec*. Dans Centre des services scolaire de Montréal. (2020). *Évaluation orthopédagogique*. Repéré à <https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/evaluation-orthopedagogique/>

4. Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ). *L'orthopédagogue*. Repéré à <https://www.ladoq.ca/orthopedagogue>

5. Boudreau. C. (2017). *L'orthopédagogue en contexte d'implantation du modèle de la Ràl*. [document de présentation du 19 septembre 2017]. Université de Sherbrooke.

6. Centrale des syndicats du Québec. (2021). *Convention collective nationale 2020-2023*. Repéré à <https://serf-csq.org/wp-content/uploads/sites/39/2022/01/ententenationaleFSE2020-2023.pdf>

7. Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). (2017). *Régulation de la pratique en orthopédagogie : un guide de soutien aux décisions*. Repéré à https://cybersavoir.cssdm.qc.ca/adaptationscolaire/files/2018/12/R%C3%A9gulation-de-la-pratique-orthop%C3%A9dagogique-un-guide-de-soutien-aux-d%C3%A9cisions_Octobre-2017.pdf

MÉDIAGRAPHIE

8. Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). (2019). *Guide de l'intervention orthopédagogique efficace ; Des services en réponse aux besoins des élèves du préscolaire au secondaire*. Repéré à https://cybersavoir.cssdm.qc.ca/adaptationscolaire/files/2019/10/Pratiques-efficaces-en-orthop%C3%A9dagogie_version-d%C3%A9pos%C3%A9-sur-bloque_.pdf

9. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2008). *Cadre de référence pour les services en orthopédagogie*.

10. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2015). *Portrait de l'élève en situation de modification : 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année* [document à l'interne]. Repéré à <https://csshedu.sharepoint.com/sites/Serviceseducatifs/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2Fsites%2FServiceseducatifs%2FDocuments%20partages%2FAdaptation%20scolaire%2FDocumentation%20CSSHetFolderCTID=0x012000793E1E345829B64F893983EB8DE42666>

11. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2018). *Cadre de référence concernant l'utilisation des aides technologiques pour les élèves ayant des besoins particuliers en lecture et en écriture*.

12. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2018). *Cadre organisationnel du service d'orthopédagogie au primaire* [document à l'interne]. Repéré à <https://csshedu.sharepoint.com/sites/Serviceseducatifs/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FServiceseducatifs%2FDocuments%20partages%2FAdaptation%20scolaire%2FDocumentation%20CSSH%2FCSSH%20Cadre%20organisationnel%20ortho%20primaire%5Fjuin%202018%2Epdfetparent=%2Fsites%2FServiceseducatifs%2FDocuments%20partages%2FAdaptation%20scolaire%2FDocumentation%20CSSH>

13. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2018). *Politique 221 : Organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*. Repéré à https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Politique_221_Services-aux-%C3%A9l%C3%A8ves-HDAA.pdf

14. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2022). *Cadre de référence – Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) et service de soutien linguistique d'appoint en francisation (SLAF)*. Repéré à <https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Cadre-SASAF.pdf>

15. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2023). *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. Repéré à https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/PEVR_Document-long_Basse-reso.pdf

16. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). (2024). *Référentiel pour favoriser la persévérance scolaire*. Repéré à https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/CSSSH-Persev.Scol_INTERACTIF-leger.pdf

17. Centre de services scolaire des Hauts Cantons (CSSHC). (2021). *Cadre d'organisation du service en orthopédagogie : préscolaire et primaire*.

18. Centre de services scolaire des Hauts Cantons (CSSHC). (2021). *Cadre d'organisation du service en orthopédagogie : préscolaire et primaire (version résumée)*.

19. Centre de services scolaire des Hauts Cantons (CSSHC). (2021). *Cadre d'organisation du service en orthopédagogie : préscolaire et primaire. Qu'est-ce que l'orthopédagogie ?* Dans École de la Samare (2021). *Service en orthopédagogie*.

20. Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). (2023). *Cartographie des interventions orthopédagogiques en milieu scolaire*.

21. Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRDS). (2020). *Cadre d'organisation des services d'enseignement en orthopédagogie au secteur jeunes*. Repéré à <https://www.csr-saguenay.qc.ca/wp-content/uploads/2021/11/Cadre-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-en-orthop%C3%A9dagogie.oct-2021.pdf>

22. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB). (2019). *Cadre de référence en orthopédagogie*. Repéré à <https://sre.servicessmb.com/wp-content/uploads/2020/12/Cadre-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-orthop%C3%A9dagogie-.pdf>

23. Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV). (2018). *Référentiel concernant l'utilisation des TICS au primaire et au secondaire auprès de tous les élèves ayant des besoins particuliers en lecture et en écriture*.

24. Desrochers, A. (2021). *L'approche de la réponse à l'intervention et l'enseignement de la lecture-écriture*. Presses de l'Université du Québec.

25. Éditeur officiel du Québec (2019). *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Repéré à https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/l-13.3,%20r.%208?langCont=fr#ga:l_i-h1

26. Éditeur officiel du Québec (2023). *Loi sur l'instruction publique*. Repéré à <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

27. Granger, N. et Dubé, F. (2014). *La fonction d'enseignant-ressource au secondaire : pour optimiser la réussite des élèves à risque ou HDAA*. Repéré à <https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/La-fonction-denseignant-ressource-au-secondaire-pour-optimiser-la-reussite-des-eleves-a-r-1.pdf>

28. Gravel, C. et S. Trépanier, N. (2010). *Des modèles de service pour favoriser l'intégration scolaire*. Presses de l'Université du Québec.

29. Laplante, L. (2011). *L'évaluation diagnostique des difficultés d'apprentissage de la lecture* Dans M.J. Berger et A. Desrochers (Dir.), *L'évaluation de la littératie*. Presses de l'Université d'Ottawa.

30. Laplante, L. (2021). *DDL8541 cours 5 : Évaluation des processus de lecture-écriture en situation contextualisée* [notes de cours]. Département de didactique des langues, Université du Québec à Montréal. Moodle. Repéré à <https://moodle.uqam.ca/>

31. Laplante, L. et Turgeon, J. (2014). *L'intensification des interventions et le rôle des orthopédagogues*. Dans Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ). (2014). *2^e symposium sur le modèle RAI* [symposium], Sherbrooke.

32. Ministère de l'Éducation du Québec. (MEQ). (1999). *La Politique de l'adaptation scolaire. Une école adaptée pour tous les élèves*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/politi00F_2.pdf

33. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2002). *Services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/SEC_Services_19-7029_.pdf

34. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2003). *Les difficultés d'apprentissage à l'école : Cadre de référence pour guider l'intervention*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/19-7051.pdf

35. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2003). *Politique d'évaluation des apprentissages*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf

36. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2004). *Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7053.pdf

37. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2006). *Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)*. Repéré à <https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/>

38. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf

39. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2009). *L'école, j'y tiens!* Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1944152>

40. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2012). *Référentiel d'intervention en lecture*. Repéré à <https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/referentiel-dintervention-en-lecture/?a=aetHash=d89773380c313bf8c1c00d67be865e1b>

41. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2017). *Politique de la réussite éducative*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf

42. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2017). *Référentiel d'intervention en écriture*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Referentiel-Ecriture.pdf

43. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2019). *Référentiel d'intervention en mathématique*. Repéré à https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Referentiel-mathematique.PDF

44. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2021). *Différenciation pédagogique – Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/differenciation-pedago.pdf

45. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2021). *Outil complémentaire 1 de 3 – Exemples généraux de flexibilité pédagogique*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/differenciation-pedago_outil-complementaire1.pdf

46. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2021). *Outil complémentaire 2 de 3 – Exemples disciplinaire de flexibilité pédagogique*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/differenciation-pedago_outil-complementaire2.pdf

47. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). (2021). *Outil complémentaire 3 de 3 – Pistes pour la démarche du plan d'intervention*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/differenciation-pedago_outil-complementaire2.pdf

48. Senge, P. M. (1990). *The fifth discipline : the art and practice of the learning organization*. Michigan : Doubleday/Currency Dans Lehoux, M.-C. (2017), *L'organisation apprenante la gestion des connaissances et l'engagement des parties prenantes*. Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3443855>

**Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe**

Québec



Centre de services scolaire Saint-Hyacinthe 2024 ©

Tous droits réservés.

Toute reproduction d'une partie quelconque
de ce document par quelque procédé que ce soit
est strictement interdite sans l'autorisation écrite
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.